



# Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour l'Île de Ré

## PROGRAMME D' ACTIONS

N°4352555



## Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour l'Île de Ré

Communauté de Communes de l'Île de Ré  
Programme d'actions PAPI 2019

VERSION	DESCRIPTION	Établi(e) par	Contrôlé(e) par	Approuvé(e) par	date
1	Version initiale	FJE	PVR/DLU		11 septembre 2019
2	Intégration des remarques du maître d'ouvrage	FJE	PVR/DLU		08 octobre 2019
3	Intégration des remarques du maître d'ouvrage	FJE	PVR/DLU		18 octobre 2019
4	Intégration des remarques du maître d'ouvrage	FJE	PVR/DLU		25 octobre 2019
5	Intégration des remarques du maître d'ouvrage	FJE	PVR/DLU		07 novembre 2019
6	Intégration des remarques du maître d'ouvrage	FJE	PVR/DLU	CDC Ile de Ré	20 novembre 2019

ARTELIA V&T – Agence de Bordeaux  
Parce Sextant – Bâtiment D – 6-8 av. des Satellites CS70048, 33187 LE HAILLAN CEDEX – TEL : 05.56.13.85.82

# SOMMAIRE

<b>AXE 0 – CRÉATION D’UNE ÉQUIPE PROJET .....</b>	<b>10</b>
<b>ACTION 0.1 : CREATION D’UN POSTE D’ANIMATEUR « GESTION DES RISQUES » .....</b>	<b>11</b>
<b>AXE 1 – AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE .....</b>	<b>13</b>
<b>ACTION 1.1 : MISE A JOUR DES DOCUMENTS D’INFORMATION COMMUNAUX SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM).....</b>	<b>14</b>
<b>ACTION 1.2 : ENTRETIEN DES REPERES PERENNES DE LAISSES DE MER.....</b>	<b>16</b>
<b>ACTION 1.3 : REALISATION D’ANIMATIONS PEDAGOGIQUES DANS LES MILIEUX SCOLAIRES.....</b>	<b>17</b>
<b>ACTION 1.4 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION TEMPORAIRE OU PERMANENTE .....</b>	<b>18</b>
<b>ACTION 1.5 : MISE EN PLACE D’UNE ETUDE DE CARACTERISATION DE LA VULNERABILITE DU BATI.....</b>	<b>20</b>
<b>ACTION 1.6 : POURSUITE DES ACTIONS DE L’OBSERVATOIRE DU LITTORAL DE L’ILE DE RE.....</b>	<b>22</b>
<b>AXE 2 – SURVEILLANCE, PRÉVISIONS DES CRUES ET INONDATIONS .....</b>	<b>24</b>
<b>ACTION 2.1 : DEVELOPPEMENT D’UN OUTIL PERMETTANT DE DIFFUSER UNE INFORMATION COMMUNE AUX ELUS ET ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES PREVISIONS HYDRO-METEOROLOGIQUES .....</b>	<b>25</b>
<b>AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE.....</b>	<b>26</b>
<b>ACTION 3.1 : MISE A JOUR DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) ASSOCIEE A L’HARMONISATION DE CES DOCUMENTS A L’ECHELLE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>27</b>
<b>ACTION 3.2 : REALISATION D’EXERCICES D’ALERTE COMMUNAUX ANNUELS ET REALISATION D’UN EXERCICE INTERCOMMUNAL .....</b>	<b>29</b>
<b>ACTION 3.3 : MISE EN PLACE ET FORMALISATION D’UNE ORGANISATION INTERCOMMUNALE DE GESTION DE CRISE .....</b>	<b>31</b>
<b>ACTION 3.4 : SENSIBILISATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ENTREPRISES DANS L’AMELIORATION CONTINUE DE LEURS PLANS DE GESTION DE CRISE .....</b>	<b>32</b>

<b>AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE D’INONDATION DANS L’URBANISME</b>	<b>34</b>
.....	
<b>ACTION 4.1 : REDACTION ET MISE A DISPOSITION D’UN GUIDE PRATIQUE SUR LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LES DOCUMENTS D’URBANISME</b>	<b>35</b>
<b>ACTION 4.2 : REALISATION DE CAMPAGNE D’INFORMATION/FORMATION RELATIVES A LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION A DESTINATION DES CONCEPTEURS DE PROJETS</b>	<b>36</b>
<b>ACTION 4.3 : LANCEMENT D’UNE REFLEXION SUR LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS RESILIENTS</b>	<b>38</b>
<b>AXE 5 – ACTION DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS</b>	<b>39</b>
.....	
<b>ACTION 5.1 : DIAGNOSTICS ET OPERATIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU BATI</b>	<b>40</b>
<b>ACTION 5.2 : REALISATION DE DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DES RESEAUX ET DES VOIES DE CIRCULATION</b>	<b>42</b>
<b>ACTION 5.3 : MISE EN PLACE D’UN PROTOCOLE DE « REDEMARRAGE » DU TERRITOIRE</b>	<b>43</b>
<b>AXE 6 – RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS</b>	<b>45</b>
.....	
<b>ACTION 6.1 : REALISATION D’UN DIAGNOSTIC DE L’ETAT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DES MARAIS, PREALABLEMENT AUX TRAVAUX DE REPARATION ET A L’ETUDE DE GESTION HYDRAULIQUE DES MARAIS</b>	<b>46</b>
<b>ACTION 6.2 : FORMALISATION D’UN PROTOCOLE DE GESTION COORDONNEE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DES MARAIS</b>	<b>48</b>
<b>AXE 7– GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE</b>	<b>49</b>
.....	
<b>ACTION 7.1 : LES PORTES-EN-RE : MISE EN ŒUVRE D’OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION – FIER D’ARS</b>	<b>51</b>
<b>ACTION 7.1 : COMPLEMENTS</b>	<b>52</b>
<b>ACTION 7.2 : LES PORTES-EN-RE, SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES, ARS-EN-RE : MISE EN ŒUVRE D’OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION – FIER D’ARS</b>	<b>54</b>
<b>ACTION 7.2 : COMPLEMENTS</b>	<b>56</b>

<b>ACTION 7.3 : LES-PORTES-EN-RE : MISE EN ŒUVRE D’OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION – FAÇADE MARITIME .....</b>	<b>58</b>
<b>ACTION 7.3 : COMPLEMENTS .....</b>	<b>60</b>
<b>ACTION 7.4 : SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES : MISE EN ŒUVRE D’OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION – FAÇADE MARITIME .....</b>	<b>62</b>
<b>ACTION 7.4 : COMPLEMENTS .....</b>	<b>63</b>
<b>ACTION 7.5 : LOIX : MISE EN ŒUVRE D’OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION – FOSSE DE LOIX .....</b>	<b>65</b>
<b>ACTION 7.5 : COMPLEMENTS .....</b>	<b>66</b>
<b>ACTION 7.6 : ARS-EN-RE : MISE EN ŒUVRE D’OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION – LE MARTRAY A LA MARIELLE .....</b>	<b>68</b>
<b>ACTION 7.6 : COMPLEMENTS .....</b>	<b>69</b>
<b>ACTION 7.7 : ARS-EN-RE : MISE EN ŒUVRE D’OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION – LA MARIELLE A LA GRANGE .....</b>	<b>71</b>
<b>ACTION 7.7 : COMPLEMENTS .....</b>	<b>72</b>
<b>ACTION 7.8 : SAINT CLEMENT DES BALEINES : RENFORCEMENT ET PROTECTION DU CORDON DUNAIRE DE LA CONCHE DES BALEINES (PAS DE ZANUCK) .....</b>	<b>74</b>
<b>ACTION 7.9 : RIVEDOUX-PLAGE : RENFORCEMENT ET PROTECTION DU CORDON DUNAIRE DE LA PLAGE SUD (VIRAGE DU DEFEND).....</b>	<b>77</b>
<b>ACTION 7.10 : SAINTE-MARIE-DE-RE : GESTION DU STOCK SABLEUX DE LA PLAGE DE MONTAMER.....</b>	<b>80</b>

## SYNTHESE

Le présent document expose le programme d'actions défini par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, conformément au cahier des charges PAPI 3.

Les actions envisagées sont réparties entre les différents axes de travail communs aux PAPI :

Axe 0 : Animation et pilotage du PAPI

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Axe 6 : Gestion des écoulements

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Il est exposé dans les pages suivantes une synthèse du programme, comprenant notamment le planning prévu ainsi que le montant associé à chaque action. Le programme d'actions est contractualisé pour une durée de 6 ans. Dans la mesure où l'avis de la commission mixte inondation sera rendu mi-2020, le découpage des années de l'échéancier prévisionnel est réalisé en tenant compte qu'une « année de mise en œuvre » du programme d'actions s'étend sur deux années civiles : de mi-2020 à mi-2021 pour la première année par exemple.

Axe	Num.	Actions	Échéancier prévisionnel					Maître d'ouvrage	Coût (€ HT)	
			2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025			2025-2026
<b>0 – Création d'une équipe projet</b>	<b>0.1</b>	Création d'un poste d'animateur « Gestion des risques »							CDC Ile de Ré	264 000 €
<b>1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	<b>1.1</b>	Mise à jour des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)							Les 10 communes de l'Ile de Ré	30 000 €
	<b>1.2</b>	Entretien des repères pérennes de lisses de mer							CDC Ile de Ré	(intégré aux frais de fonctionnement CDC)
	<b>1.3</b>	Réalisation d'animations pédagogiques dans les milieux scolaires							CDC Ile de Ré	60 000 €
	<b>1.4</b>	Information et sensibilisation de la population temporaire ou permanente							CDC Ile de Ré	10 000 €
	<b>1.5</b>	Mise en place d'une étude de caractérisation de la vulnérabilité du bâti							CDC Ile de Ré	30 000 €
	<b>1.6</b>	Poursuite des actions de l'observatoire du littoral de l'Ile de Ré							CDC Ile de Ré	200 000 €
<b>2 – Surveillance, prévisions des crues et des inondations</b>	<b>2.1</b>	Développement d'un outil permettant de diffuser une information commune aux élus et acteurs du territoire sur les prévisions hydro-météorologiques							CDC Ile de Ré	80 000 €
<b>3 – Alerte et gestion de crise</b>	<b>3.1</b>	Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) associée à l'harmonisation de ces documents à l'échelle du territoire.							CDC Ile de Ré	20 000 €
	<b>3.2</b>	Réalisation d'exercices d'alerte communaux annuels et réalisation d'un exercice intercommunal							CDC Ile de Ré	20 000 €
	<b>3.3</b>	Mise en place et formalisation d'une organisation intercommunale de gestion de crise							CDC Ile de Ré	50 000 €
	<b>3.4</b>	Sensibilisation des établissements dans la réalisation de leurs plans de gestion de crise							CDC Ile de Ré	50 000 €
<b>4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</b>	<b>4.1</b>	Rédaction et mise à disposition d'un guide pratique sur la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme							CDC Ile de Ré	15 000 €
	<b>4.2</b>	Réalisation de campagne d'information/formation relatives à la prise en compte du risque inondation à destination des concepteurs de projets							CDC Ile de Ré	40 000 €
	<b>4.3</b>	Lancement d'une réflexion sur la construction de bâtiments résilients							CDC Ile de Ré	(intégré au coût de l'action 0.1)

Axe	Num.	Actions	Échéancier prévisionnel					Maître d'ouvrage	Coût (€ HT)	
			2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025			2025-2026
5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5.1	Diagnostics et opérations de réduction de la vulnérabilité du bâti							CDC Ile de Ré	325 000 €
	5.2	Réalisation de diagnostic de vulnérabilité des réseaux et des voies de circulation							CDC Ile de Ré	50 000 €
	5.3	Mise en place d'un protocole de « redémarrage » du territoire							CDC Ile de Ré	50 000 €
6 – Ralentissement des écoulements	6.1	Réalisation d'un diagnostic de l'état des ouvrages hydrauliques des marais, préalablement aux travaux de réparation et à l'étude de gestion hydraulique des marais							CDC Ile de Ré	40 000 €
	6.2	Formalisation d'un protocole de gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques des marais							CDC Ile de Ré	20 000 €
7- Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7.1	Les Portes-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – Fier d'Ars							Conseil Départemental 17	3 600 000 €
	7.2	Les Portes-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, Ars-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – Fier d'Ars							Conseil Départemental 17	16 300 000 €
	7.3	Les-Portes-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – façade maritime							Conseil Départemental 17	3 000 000 €
	7.4	Saint-Clément-des-Baleines : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – façade maritime							Conseil Départemental 17	5 020 000 €
	7.5	Loix : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – Fosse de Loix							Conseil Départemental 17	1 940 000 €
	7.6	Ars-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – Le Martray à La Marielle							Conseil Départemental 17	14 600 000 €
	7.7	Ars-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – La Marielle à La Grange							Conseil Départemental 17	8 900 000 €
	7.8	Saint Clément des Baleines : Renforcement et protection du cordon dunaire de la Conche des Baleines (Pas de Zanuck)							Conseil Départemental 17	2 000 000 €
	7.9	Rivedoux-Plage : Renforcement et protection du cordon dunaire de la Plage Sud (virage du Défend)							Conseil Départemental 17	710 000 €
	7.10	Sainte-Marie-de-Ré : Gestion du stock sableux de la plage de Montamer							Communauté de Communes	730 000 €

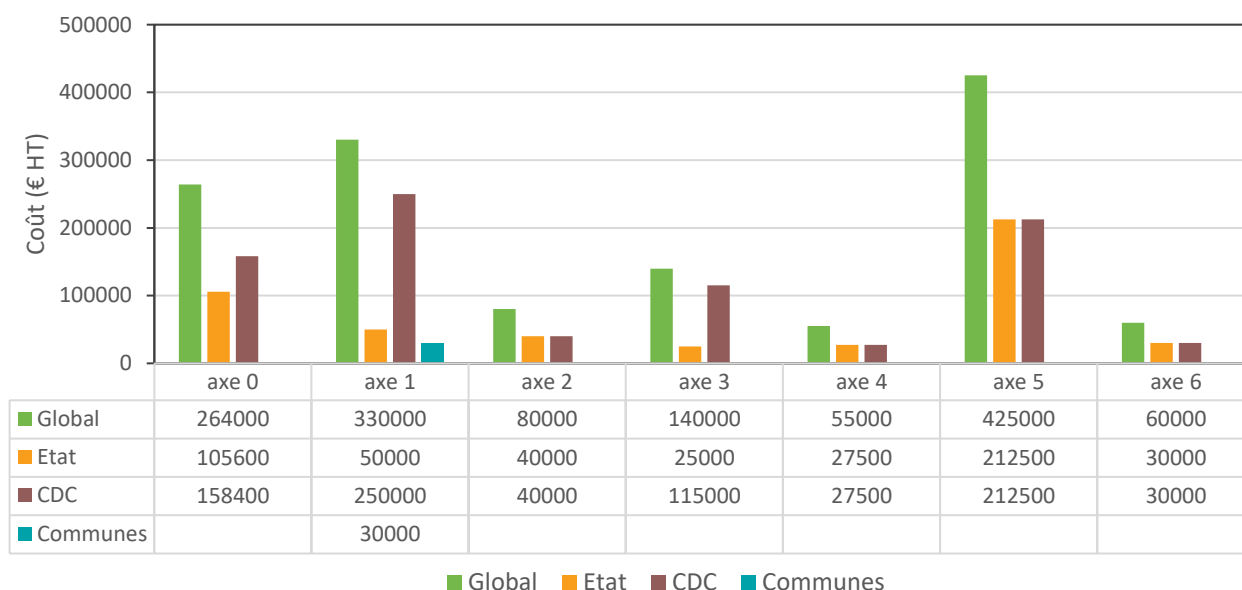


**Le montant total des actions** objets du présent programme, sur la période 2020-2026, s'élève à **58 154 000 € HT**. La répartition des coûts par axe du PAPI est proposée dans les figures ci-dessous.

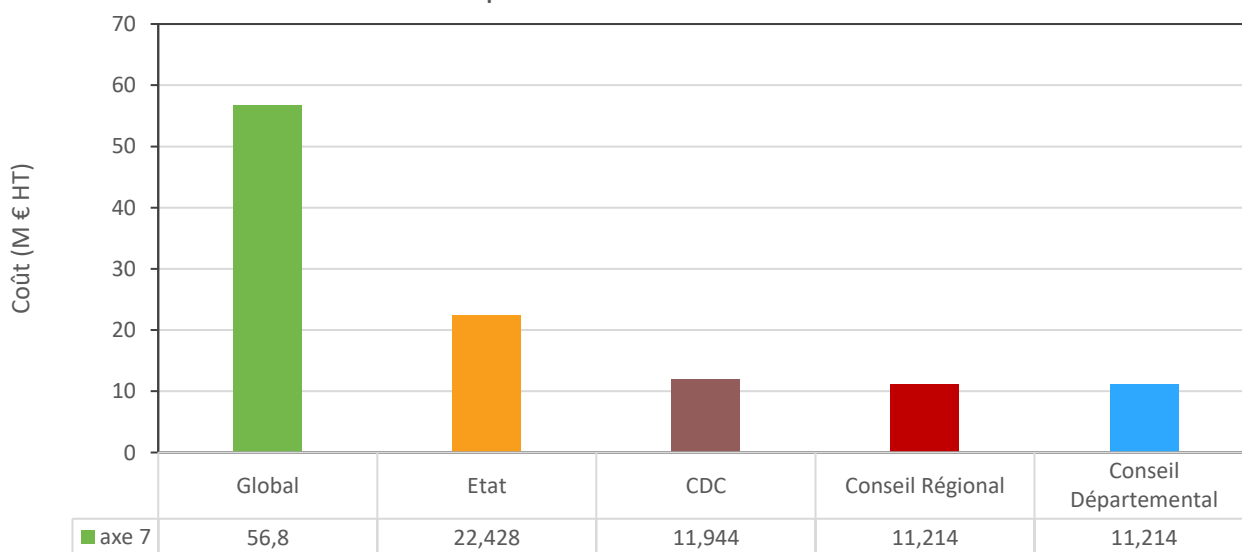
Ce programme vient en complément de celui déjà labellisé en 2012. Ainsi, la répartition financière des axes de travail du PAPI se veut le reflet des thématiques qu'il est apparu important d'approfondir.

Au-delà des coûts des actions de l'axe 7, ceux de l'axe 5 et l'axe 1 présentent les plus forts montants. Cela illustre la volonté de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (CDC), maître d'ouvrage des axes 1 à 6, d'engager une vraie démarche de réduction de la vulnérabilité des biens, des personnes et des réseaux sur son territoire et de poursuivre les actions d'acquisitions de connaissances et d'amélioration de la conscience du risque submersion afin de mener une politique d'intervention cohérente en matière d'aménagement et de gestion du littoral.

### Répartition des coûts - Axe 0 à Axe 6



### Répartition des coûts - Axe 7





# AXE 0 – CREATION D'UNE EQUIPE PROJET

Action 0.1 : Création d'un poste d'animateur « Gestion des risques »

### **Action 0.1 : Création d'un poste d'animateur « Gestion des risques »**

#### **Objectif de l'action**

---

L'objectif est de créer un poste d'animateur « gestion des risques », dont la mission sera la mise en œuvre de certaines actions définies dans le cadre du présent PAPI. La durée du poste est fixée à 5 ans.

#### **Description de l'action**

---

L'animateur, intégré dans le service « Littoral » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, aura pour mission :

- La coordination et le suivi des opérations d'entretien/remplacement des repères de laisses de mer (action 1.2),
- La mise en œuvre de l'action 1.3 relative à l'organisation d'animations pédagogiques en milieu scolaire. Il élaborera une animation d'une demi-journée, adaptée à la tranche d'âge visée. Il est prévu de passer environ 1 mois par an à la réalisation de cette tâche,
- La création d'une plaquette d'information sur le PAPI à destination de la population civile et à but pédagogique comme défini dans l'action 1.4.1. Il est prévu 1 mois de travail pour la création de ce document,
- L'organisation et la conduite de réunions annuelles, comme évoquées dans les actions 1.4.2 et 1.4.3. Il est prévu environ 1 mois de travail pour l'organisation de telles réunions,
- Le pilotage de la formation annuelle de mise en place des batardeaux et portails anti-submersion à destination des personnels techniques communaux (action 1.4.4). Il est prévu 1 mois de travail pour l'organisation de cette formation.
- Le suivi et la coordination de l'action 1.5 « Poursuite des activités de l'observatoire du littoral de l'Île de Ré ». Il est prévu 1 mois par an pour la mise à jour de la base de données. L'animateur participera également aux différentes réunions ayant une relation avec les études et travaux sur le littoral rétais (temps cumulé : environ 2 mois par an),
- La mise en œuvre de la mission définie dans l'action 3.2 relative à la réalisation d'exercices d'alerte. Il est compté 1 mois de travail pour la coordination d'un exercice, et 2 semaines pour assurer les débriefings,
- La mise en œuvre de la mission définie dans l'action 3.3 : Mise en place et formalisation d'une gestion intercommunale de gestion de crise. Il est prévu 3 mois pour la mise en place et la formalisation d'une telle gestion. Environ 2 semaines par an seront ensuite nécessaires pour la mise à jour des documents associés à cette gestion,
- La réalisation du guide technique relatif à la construction de bâtiments résilients prévu dans l'action 4.3,

L'animateur « gestion des risques » sera également chargé de la coordination de toutes les études engagées sur les axes 1 à 6, ainsi que du suivi des opérations de l'axe 7 du présent programme d'actions.

#### **Territoire concerné**

---

L'ensemble du territoire de l'Île de Ré.

## Modalité de mise en œuvre

---

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'Île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'Île de Ré

Opération de communication consacrées à cette action : /

## Echéancier prévisionnel

---

Mise en place du poste dès la signature de la convention cadre.

## Plan de financement

---

Il est estimé que la charge de travail requiert un temps plein pour les 6 ans de mise en œuvre du PAPI.

**Coût global : 264 000 € HT**, décomposé comme suit :

État	40 %	105 600 € HT
Communauté de Communes	60 %	158 400 € HT

## Indicateurs de suivi/réussite

---

- Attribution du poste,
- Réalisation d'un rapport annuel dressant le bilan des actions menées.



# AXE 1 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Action 1.1 : Mise à jour des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Action 1.2 : Entretien des repères pérennes de laisses de mer

Action 1.3 : Réalisation d'animations pédagogiques dans les milieux scolaires

Action 1.4 : Information et sensibilisation de la population temporaire ou permanente

Action 1.5 : Mise en place d'une étude de caractérisation de la vulnérabilité du bâti

Action 1.6 : Poursuite des actions de l'observatoire du littoral de l'île de Ré

## Action 1.1 : Mise à jour des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)

### Objectif de l'action

Les DICRIM permettent d'informer les habitants d'un territoire communal (qu'ils y résident de façon permanente ou temporaire) des risques naturels et technologiques auquel ce territoire est exposé, et présenter les comportements à adopter le cas échéant. Ils se doivent de contenir au minimum les éléments suivants (décret 90-918 modifié) :

- la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement,
- les événements et accidents significatifs survenus dans la commune,
- l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, notamment celles établies au titre des pouvoirs de police du maire,
- les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque,
- l'inventaire et l'emplacement des repères de crues/laisses de mer.

La mise à jour des DICRIM constitue ainsi un élément important de l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.

### Description de l'action

Cette action prévoit l'actualisation des DICRIM des communes de l'Ile de Ré. Cette actualisation est indispensable, dès lors que les informations qui y figurent ne sont plus à jour.

Il est conseillé de reconduire des opérations de distribution et de sensibilisation à chaque mise à jour du DICRIM. Il est alors important de préciser que le document a été actualisé et non simplement réédité, et d'expliquer les éléments ayant évolué depuis la précédente version.

### Territoire concerné

L'ensemble du territoire de l'Ile de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : Les 10 communes de l'Ile de Ré.

Modalité de pilotage, suivi, etc : Les 10 communes de l'Ile de Ré.

Opération de communication consacrées à cette action :

- Mise en ligne sur les sites internet des mairies et de la Communauté de Communes
- Distribution d'exemplaires papiers du DICRIM à toute la population

### Echéancier prévisionnel

Les mises à jour devront être réalisées dès lors que les informations y figurant ne sont plus à jour.

### Plan de financement

**Coût global : 30 000 € HT**, décomposé comme suit :

Communes	100 %	30 000 € HT
----------	-------	-------------

Ce coût comprend les montants de mises à jour et d'édition des DICRIM.

## Indicateurs de suivi/réussite

---

- Nombre de documents révisés suite à une actualisation d'information
- Nombre de documents édités et distribués

## Action 1.2 : Entretien des repères pérennes de laisses de mer

### Objectif de l'action

---

Les repères pérennes de laisses de mer sont un élément essentiel de la culture du risque. Ils permettent de sensibiliser la population au risque existant sur le territoire en conservant la mémoire des submersions survenues. Ces repères de laisses de mer sont préférentiellement disposés sur des bâtiments publics fréquentés, des lieux stratégiques, et sont visibles depuis la voie publique.

### Description de l'action

---

À ce jour, 58 repères de laisses de mer ont été posés sur l'ensemble du territoire de l'Île de Ré suite à la tempête Xynthia.

Cette action prévoit l'entretien des repères ainsi que leur remplacement en cas de vol ou de dégradation. Des inspections visuelles visant à évaluer leur état, contrôler leur visibilité seront réalisées par le personnel technique de la Communauté de Communes à raison de 1 à 2 fois par an (avant la saison hivernale, avant la saison estivale).

### Territoire concerné

---

L'ensemble du territoire de l'Île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

---

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'Île de Ré.

### Echéancier prévisionnel

---

L'entretien des repères de laisses de mer est à débiter dès le démarrage du programme d'action, fin 2020.

### Plan de financement

---

Le coût de cette action est intégré dans les frais de fonctionnement de la Communauté de Communes.

### Indicateurs de suivi/réussite

---

- Nombre de visites effectuées dans l'année
- Nombre de repères contrôlés/remplacés





## Action 1.3 : Réalisation d'animations pédagogiques dans les milieux scolaires

### Objectif :

La sensibilisation des plus jeunes constitue un socle important pour la pérennité de la culture du risque sur le territoire de l'île de Ré. En ce sens, la Communauté de Communes tient à instaurer la mise en place d'animations pédagogiques en milieu scolaire dédiées à la sensibilisation du jeune public aux risques littoraux.

### Description de l'action :

Il est proposé la réalisation d'une demi-journée par an, par classe de CM1-CM2, consacrée à la description des risques, au comportement à adopter sous forme d'activités ludiques (quizz, jeux de rôles...). Il sera consacré au minimum une demi-journée par établissement scolaire, animée conjointement par les professeurs et l'animateur « gestion des risques » du service « Littoral » de la Communauté de Communes. Une association ou bureau d'étude spécialisé pourra également être recruté(e) pour l'occasion.

### Territoire concerné

L'ensemble des établissements scolaires de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action :

Information des parents sur la réalisation de cette demi-journée, articles de presse, information dans le journal communautaire.

### Echéancier prévisionnel

À débiter dès le démarrage du programme d'actions, fin 2020.

### Plan de financement

**Coût global : 60 000 € HT**, décomposé comme suit :

État	50 %	30 000 € HT
Communauté de Communes	50 %	30 000 € HT

### Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de demi-journées réalisées
- Nombre d'établissements scolaires sensibilisés

## Action 1.4 : Information et sensibilisation de la population temporaire ou permanente

### Objectif de l'action

L'objectif est de fournir à la population (temporaire ou permanente) fréquentant le territoire de l'île de Ré, une information claire sur la connaissance des risques de submersion.

### Description de l'action

L'objectif consiste à sensibiliser et informer les populations sur le risque de submersion marine. Pour cela, les actions suivantes sont prévues :

- **1.4.1.** Création et diffusion d'une plaquette d'information sur le PAPI à destination de la population civile et à but pédagogique. Cette plaquette reprendra de manière synthétique les points d'intérêt des documents constitutifs du dossier PAPI en s'attachant à replacer le contexte de la réalisation de ce document. La plaquette sera réalisée par l'animateur « gestion des risques ».
- **1.4.2.** Organisation d'une réunion annuelle et par commune, de sensibilisation au risque de submersion : explication du risque, rappel des zones vulnérables et notamment les zones inondées par Xynthia, rappel de l'organisation du secours communal (localisation des zones refuges, organisation des secours...). Cette réunion sera destinée à la population civile. La programmation de cette réunion sera largement médiatisée. L'animateur « gestion des risques » sera l'organisateur de cette réunion.
- **1.4.3.** Organisation d'une réunion annuelle de rappel de consignes destinées à l'ensemble des acteurs désignés dans le Plan Communal de Sauvegarde. Il sera rappelé l'organisation du secours et le rôle de chacun. Il sera également fait mention de l'actualisation réalisée dans le PCS. L'animateur « gestion des risques » sera l'organisateur de cette réunion.
- **1.4.4.** Organisation d'une formation annuelle de mise en œuvre des batardeaux et portillons anti-submersion. Cette formation à destination des personnels techniques communaux et élus sera menée par les services de la Communauté de Communes. L'animateur « gestion des risques » organisera et pilotera cette réunion.

### Territoire concerné

L'ensemble du territoire de l'île de Ré

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action : Cf. « Description de l'action ».

### Echéancier prévisionnel

L'ensemble des points traités sera opérationnel pour le démarrage du programme d'actions fin 2020.

### Plan de financement

**Coût global : 10 000 € HT**, décomposé comme suit :

État	50 %	5 000 € HT
Communauté de Communes	50 %	5 000 € HT

Ce coût comprend la création, l'impression et la diffusion de la plaquette PAPI.

Ces actions seront organisées et pilotées par l'animateur « gestion des risques » dont la fiche action est présentée action 0.1.

### **Indicateurs de suivi/réussite**

---

#### **Action 1.4.1.**

- Nombre de communes et de lieux où les plaquettes sont disponibles

#### **Action 1.4.2.**

- Nombre de réunions organisées (une réunion prévue dans l'année)
- Nombre de communes ayant organisé une réunion

#### **Action 1.4.3.**

- Nombre de réunions organisées (une réunion prévue dans l'année)
- Nombre de communes ayant organisé une réunion

#### **Action 1.4.4.**

- Nombre de formations réalisées dans l'année
- Nombre d'employés des services techniques présents lors de la formation

## Action 1.5 : Mise en place d'une étude de caractérisation de la vulnérabilité du bâti

### Objectif de l'action

Sur le territoire nord de l'île de Ré, 91 logements sont situés en zone inondable pour l'aléa fréquent, 1537 pour l'aléa moyen et 4265 pour l'aléa extrême.

Parmi ces logements, près de 60% sont des maisons de plain-pied. Ces dernières présentent, en plus d'un risque de dommages matériels particulièrement élevés (aucun déplacement possible de meubles et équipements dans les étages), un risque vital pour les personnes. Leurs habitants ne peuvent se mettre à l'abri de la montée des eaux sans quitter leur logement, ce qui impliquerait de s'engager sur la voirie, avec des vitesses d'eau encore plus fortes.

Ainsi, une démarche de caractérisation de la vulnérabilité du bâti est envisagée par la Communauté de Communes.

### Description de l'action

Cette action consiste à réaliser une étude visant à caractériser la vulnérabilité du bâti sur le nord de l'île de Ré.

Elle pourra se baser sur l'indice de Vulnérabilité Intrinsèque Extrême (VIE) via un traitement SIG s'appuyant sur des bases de données existantes (hauteurs d'eau, type architectural du bâti...). Cette étude pourra également servir de base de réflexion pour prioriser la réalisation des diagnostics de vulnérabilité (action 5.1).

L'étude sera réalisée par le service SIG de la Communautés de Communes. Le temps de travail estimé sur ce projet est de 2 mois en équivalent temps plein.

### Territoire concerné

Le territoire nord de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré.

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré.

### Echéancier prévisionnel

Cette étude sera réalisée pour 2021.

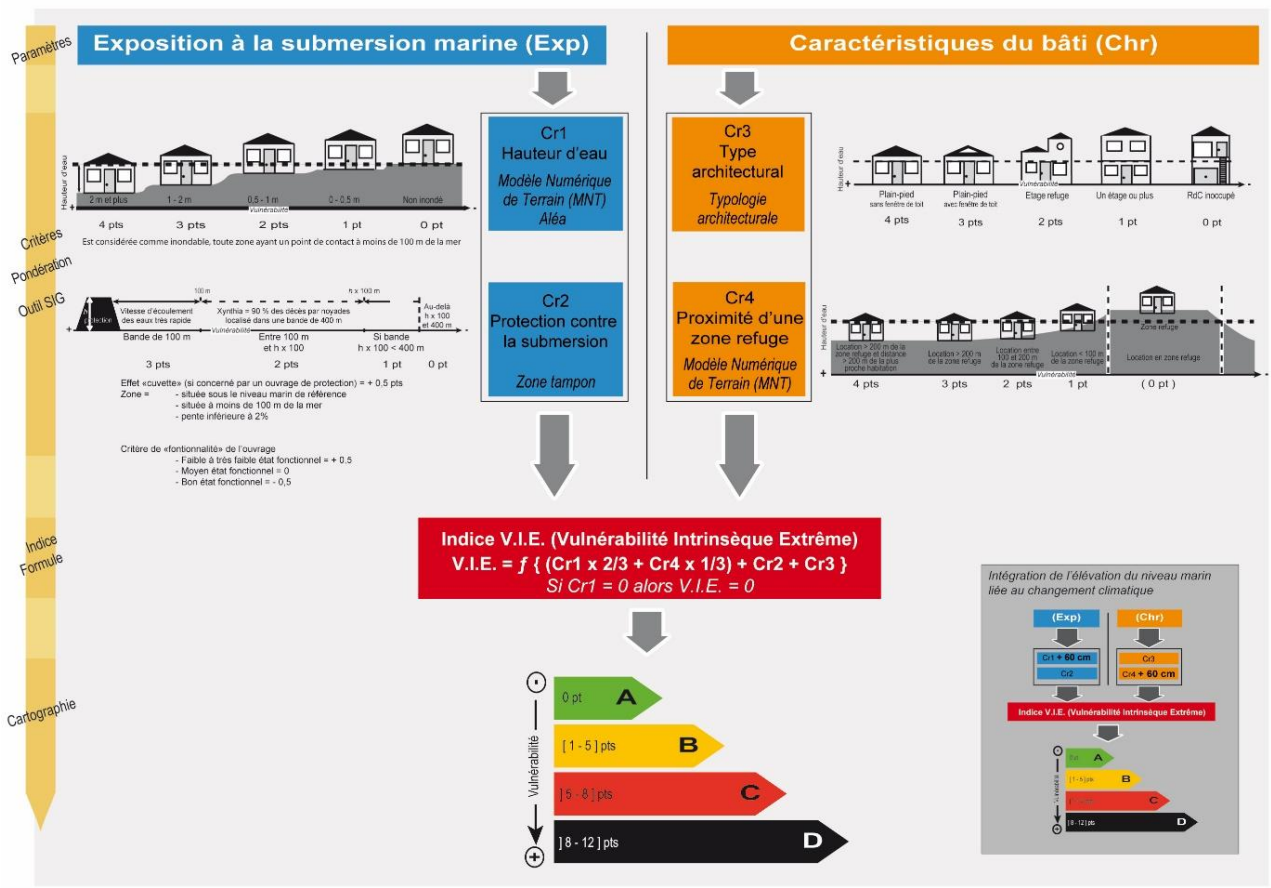
### Plan de financement

**Coût global : 30 000 € HT**, décomposé comme suit :

État	50 %	15 000 € HT
Communauté de Communes	50 %	15 000 € HT

### Indicateurs de suivi/réussite

- Production d'un rapport et de cartographies de l'indice VIE sur le territoire rétais.



## Action 1.6 : Poursuite des actions de l'observatoire du littoral de l'île de Ré

### Objectif de l'action

L'observatoire du littoral de l'île de Ré a été créé dans la cadre du premier PAPI Ile de Ré afin de mettre en place un projet d'amélioration de la connaissance du comportement hydro-sédimentaire du littoral rétais. Le projet concerne plus particulièrement l'érosion des plages et la dynamique des cordons dunaires.

Les actions réalisées par l'observatoire ont permis la production d'un rapport de synthèse des résultats obtenus sur la période 2013-2016.

La poursuite des activités de l'observatoire est ainsi essentielle afin de continuer d'améliorer la connaissance et la conscience du risque sur le territoire et de permettre une politique d'intervention cohérente en matière d'aménagement et de gestion du littoral.

### Description de l'action

Cette action prévoit la poursuite des activités et travaux réalisés par l'observatoire de l'île de Ré :

- **Suivis topographiques** : L'objectif poursuivi est d'appréhender l'évolution des plages et des cordons dunaires de l'île de Ré. Ces suivis, qui ont débuté en 2013, sont mis en œuvre deux fois par an lors des marées de vives eaux d'avril et d'octobre. Des campagnes ponctuelles peuvent également être mises en œuvre suite à des tempêtes pour appréhender leurs impacts, comme ce fut le cas en janvier 2014.

Les suivis topographiques sont réalisés à l'aide un système de positionnement GPS de précision centimétrique. Les profils suivis sont espacés d'une centaine de mètres et réalisés à basse mer pour couvrir une large partie de l'estran. Les profils de plage sont réalisés en quad alors que les profils de dunes sont réalisés à pied. Depuis 2016, un levé scanner 3D est réalisé lors de la campagne d'avril afin d'acquérir une information complète et précise de la face de dune.

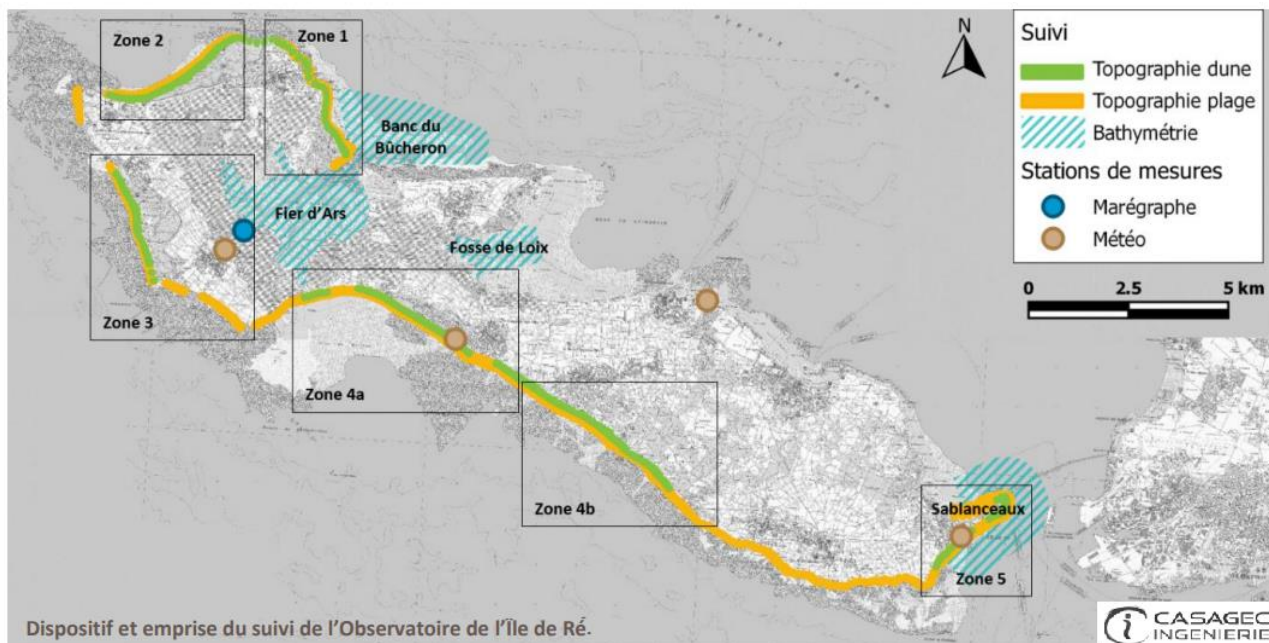
Un suivi photographique est également mis en œuvre pour compléter les suivis topographiques par une information visuelle permettant d'appréhender l'évolution du couvert végétal, le niveau d'ensablement des estrans rocheux, la formation de microfalaise, l'état des accès, etc.

- **Suivis bathymétriques** : L'objectif poursuivi est d'appréhender l'évolution des fonds :
  - des secteurs de Rivedoux-Plage et du banc du Bucheron afin d'appréhender la dynamique sédimentaire dans le cadre des problématiques d'érosion des plages adjacentes.

Les levés bathymétriques sont réalisés à l'aide d'un sondeur mono-faisceau bi-fréquences. Couplé à un GPS centimétrique, ce système permet de cartographier les fonds marins avec précision. Les profils sont espacés d'environ 100m et sont réalisés à pleine mer de façon à recouvrir au mieux les données topographiques.

- **Modélisation numérique** : Associés aux suivis topo-bathymétriques, les modèles numériques permettent d'appréhender les processus relatifs à la dynamique des sédiments sur les secteurs exposés aux vagues et au niveau des baies du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix. L'objectif poursuivi est d'améliorer les connaissances nécessaires à la gestion de la ressource en sable.

L'animateur « gestion des risques » (action 0.1) sera chargé du suivi de ces opérations et de la mise à jour de la base de données selon les résultats produits par l'observatoire.



## Territoire concerné

L'ensemble de l'Île de Ré.

## Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Opération de communication consacrées à cette action : /

## Echéancier prévisionnel

Les actions de l'observatoire seront reconduites pour la durée de mise en œuvre du PAPI.

## Plan de financement

**Coût global : 200 000 € HT**, décomposé comme suit :

Communauté de Communes	100 %	200 000 € HT
------------------------	-------	--------------

## Indicateurs de suivi/réussite

- Production de rapports de synthèse des résultats de l'observatoire,
- Actualisation de la base de données relative aux évolutions morphologiques littorales.



## AXE 2 – SURVEILLANCE, PREVISIONS DES CRUES ET INONDATIONS

Action 2.1 : Développement d'un outil permettant de diffuser une information commune aux élus et acteurs du territoire sur les prévisions hydro-météorologiques



## Action 2.1 : Développement d'un outil permettant de diffuser une information commune aux élus et acteurs du territoire sur les prévisions hydro-météorologiques

### Objectif de l'action

Dans le cadre de la gestion du risque inondation, il est nécessaire de prévoir les événements pour anticiper la mise en protection des biens et des personnes. Cette action rejoint les actions 5.1 et 5.2 de la SLGRI de l'île de Ré, relatives à l'amélioration de la prévision des épisodes de submersion marine et à l'amélioration des outils d'alerte et de gestion de crise.

### Description de l'action

L'action a pour but de développer un outil d'aide à la décision et de connaissance de l'aléa le plus adapté au territoire de l'île de Ré, permettant de diffuser une information commune aux élus et différents acteurs du territoire en terme de prévisions hydro-météorologiques. Cet outil permettra d'améliorer l'accès et la diffusion de l'information et faciliterait ainsi la prise de décision des gestionnaires lors d'une alerte. Devant le grand nombre de sources d'informations relatives aux prévisions météorologiques, il est apparu utile de fournir un accès à une donnée météorologique de référence aux acteurs de la gestion de crise.

L'observatoire du littoral mis en place dans le cadre du premier PAPI a développé un outil de prévision des houles. Il est envisagé d'approfondir cet outil pour disposer à terme d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des ouvrages. En particulier, pendant les phases de vigilance météorologique, cet outil pourrait fournir des prévisions de vents, hauteurs d'eau, houle et risque de surverse ou défaillance des ouvrages.

### Territoire concerné

L'ensemble du territoire de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action : Note d'information émise par la Communauté de Communes.

### Echéancier prévisionnel

Les 5 ans de mise en œuvre du programme d'actions devront permettre d'améliorer l'accès à une donnée météorologique de référence et d'avancer significativement dans le développement de cet outil.

### Plan de financement

**Coût global : 80 000 € HT**, décomposé comme suit :

État	50 %	40 000 € HT
Communauté de Communes	50 %	40 000 € HT

### Indicateurs de suivi/réussite

- Avancées des réflexions sur le développement de l'outil



## AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE

Action 3.1 : Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) associée à l'harmonisation de ces documents à l'échelle du territoire.

Action 3.2 : Réalisation d'exercices d'alerte communaux annuels et réalisation d'un exercice intercommunal

Action 3.3 : Mise en place et formalisation d'une organisation intercommunale de gestion de crise

Action 3.4 : Sensibilisation des établissements dans la réalisation de leurs plans de gestion de crise

### **Action 3.1 : Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) associée à l'harmonisation de ces documents à l'échelle du territoire**

#### **Objectif de l'action**

---

Le Plan Communal de Sauvegarde planifie l'organisation des acteurs communaux de la gestion du risque face à un événement de sécurité civile majeur (naturel, technologique ou sanitaire). Il a pour objectifs l'information préventive, la préservation de la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement.

Maillon local de l'organisation de la sécurité civile, le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours constituée par le dispositif ORSEC. Ainsi, l'actualisation régulière de ces documents est essentielle afin qu'ils puissent fournir des informations à jour et permettre une gestion de crise optimale. Il est notamment réglementairement nécessaire d'intégrer au PCS les constructions nouvelles situées en zone submersible.

Le diagnostic territorial de la SLGRI de l'Ile de Ré a mis en évidence le caractère hétérogène des PCS du territoire. En ce sens, et suite à plusieurs concertations ayant fait ressortir ce point, une harmonisation des PCS du territoire rétais s'avère nécessaire.

Cette harmonisation permettra également de lancer une réflexion sur l'opérationnalité de ces documents afin de s'assurer que les mesures prévues en cas de crise soient cohérentes à l'échelle intercommunale. La possibilité de mutualiser des moyens entre les différents PCS sera également évaluée (en lien avec l'action 3.3).

#### **Description de l'action**

---

L'action s'attache à garantir la mise à jour régulière des PCS des communes de l'Ile de Ré.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005, en application de la loi 2004-811, fixe les modalités de réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Le PCS est révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques ainsi que des modifications apportées aux éléments mentionnés à l'article 3.

Les PCS se devront d'être complétés/mis à jour de manière homogène entre les communes et notamment le volet alerte.

#### **Territoire concerné**

---

Le territoire de l'Ile de Ré.

#### **Modalité de mise en œuvre**

---

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'Ile de Ré pour le volet harmonisation et les communes pour le volet mise à jour des PCS

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Opération de communications consacrées à cette action :

- Émission de l'information sur le site internet de la mairie concernée et/ou sur un bulletin municipal.

#### **Echéancier prévisionnel**

---

Les mises à jour devront être réalisées dès lors qu'une information figurant sur le PCS n'est plus d'actualité. Le délai de révision ne peut excéder 5 ans.

## Plan de financement

---

Coût global : 20 000 € HT, décomposé comme suit :

Communauté de Communes	100 %	20 000 € HT
------------------------	-------	-------------

## Indicateurs de suivi/réussite

---

- Nombre de PCS révisés

### Action 3.2 : Réalisation d'exercices d'alerte communaux annuels et réalisation d'un exercice intercommunal

#### Objectif de l'action

---

L'objectif est de réaliser une simulation d'une alerte de type vigilance rouge, à l'échelle du territoire de l'île de Ré et à l'échelle des communes afin d'apprécier l'efficacité du fonctionnement du système d'alerte et des dispositifs de gestion de crise.

#### Description de l'action

---

Cette action prévoit la réalisation de :

- un exercice à échelle intercommunale de simulation d'alerte de type vigilance rouge. Cet exercice sollicitera :
  - une large part de la population, informée via la presse et la radio locale, suffisamment à l'avance ;
  - les établissements scolaires ;
  - les établissements publics recueillant des personnes vulnérables ;
  - le personnel communal ;
  - les pompiers (y compris les volontaires) des casernes locales et la gendarmerie de l'île de Ré.

Cet exercice sera réalisé une fois dans le délai de réalisation du PAPI.

- un exercice de simulation d'alerte à échelle communale.

Cet exercice sera réalisé une fois par an.

Pourront ainsi être testés le fonctionnement du système d'alerte de la population, l'ouverture et la gestion des centres d'accueil, les évacuations et regroupements vers les centres d'accueil, le déplacement des voitures vers les parkings refuges, mais aussi la mise en place de protections particulières, comme par exemple les batardeaux.

À l'issue de ces exercices, un débriefing aura lieu, dont l'objectif sera d'identifier les points faibles de la procédure et de mettre à jour les PCS et la convention intercommunale le cas échéant.

#### Territoire concerné

---

L'ensemble du territoire de l'île de Ré.

#### Modalité de mise en œuvre

---

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action :

- Large couverture médiatique de l'opération (presse, radio, bulletins municipaux, panneaux à messages variables, information dans les établissements scolaires), suffisamment longtemps à l'avance.

#### Echéancier prévisionnel

---

Cette action sera effective en 2021.

## Plan de financement

---

La mise en place et la coordination de l'exercice seront effectuées par l'animateur « gestion des risques ». Il est prévu 1 mois de travail pour l'organisation de telles réunions.

**Coût global : 20 000 € HT**, décomposé comme suit :

Communauté de Communes	100 %	20 000 € HT
------------------------	-------	-------------

## Indicateurs de suivi/réussite

---

- Nombre d'exercices réalisés

### Action 3.3 : Mise en place et formalisation d'une organisation intercommunale de gestion de crise

#### Objectif de l'action

Étant donné la cohérence du territoire au regard des risques de submersion, il s'agit, sur la base des PCS réalisés, de synthétiser l'ensemble des procédures à mettre en œuvre afin de mutualiser des moyens à l'échelle intercommunale, et formaliser cette coopération.

Notons que la Communauté de Communes souhaite faire l'acquisition de 12 téléphones satellitaires pour pallier une défaillance du réseau de téléphonie traditionnel en cas de crise. Cette action fera partie de cette organisation intercommunale.

#### Description de l'action

La procédure ORSEC, et sa déclinaison à l'échelle communale via les PCS, ne laisse pas de place à une structure intercommunale. Or, si la coopération entre communes n'était pas formalisée lors de la tempête Xynthia, il y a bel et bien eu une solidarité entre communes à la suite de la crise.

L'objet de cette action est d'analyser l'ensemble des moyens mutualisables (zones refuges, locaux de stockage de matériel, mise à disposition d'agents communaux...), des actions de solidarité qui peuvent être entreprises, et de formaliser ces éléments dans une convention entre les communes et la Communauté de Communes. Ainsi, cela va dans le sens de l'optimisation de la procédure de gestion de crise, où les dispositifs de solidarités seront déjà prédéfinis.

Aussi, il pourra être créé une cellule de crise gérée par la Communauté de Communes, dont l'objectif sera le soutien technique aux Directeurs d'Opérations.

#### Territoire concerné

L'ensemble du territoire de l'Île de Ré.

#### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'Île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'Île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action :

- Émission de l'information sur le site internet de la Communauté de Communes, ou sur un bulletin d'information.

#### Echéancier prévisionnel

Cette action sera développée pendant la durée de mise en œuvre du PAPI.

#### Plan de financement

**Coût global : 50 000 € HT**, décomposé comme suit :

Communauté de Communes	100 %	50 000 € HT
------------------------	-------	-------------

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Élaboration d'une convention de coopération intercommunale.

## Action 3.4 : Sensibilisation des établissements publics et entreprises dans l'amélioration continue de leurs plans de gestion de crise

### Objectif de l'action

De nombreux établissements publics et entreprises sont exposés à l'aléa submersion sur le territoire de l'île de Ré.

La réduction de leur vulnérabilité passe en premier lieu par la mise en sécurité des personnes et des biens et se concrétise par la réalisation et l'actualisation régulière de leurs plans de gestion de crise.

### Description de l'action

Cette action prévoit l'accompagnement des 200 établissements publics et entreprises les plus importants du territoire rétais dans une démarche d'amélioration continue de leurs plans de gestion de crise et notamment :

- Les établissements de soins (plans blancs, plans bleus, en collaboration avec l'ARS)
- Les établissements scolaires (PPMS, en collaboration avec l'éducation nationale)
- Les cahiers de prescription des campings (en collaboration avec les communes et gestionnaires des campings)
- Les entreprises (POMSE et PCA)

Ainsi, il s'agira de rédiger des guides pratiques à destination des établissements et de leur proposer un accompagnement technique dans l'élaboration de leurs plans de gestion de crise.

L'amélioration de la connaissance des aléas submersion et les diagnostics de vulnérabilité du bâti (action 5.1) pourront apporter des éléments de connaissance utiles à l'amélioration de ces documents.

Ce chiffre de 200 établissements, certes indicatif, cherche à mettre en évidence l'importance de la sensibilisation qui sera effectuée sur le territoire rétais.

### Territoire concerné

L'ensemble de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action : /

### Echéancier prévisionnel

Cette action commencera en 2021.

### Plan de financement

**Coût global : 50 000 € HT**, décomposé comme suit :

État	50 %	25 000 € HT
Communauté de Communes	50 %	25 000 € HT



## Indicateurs de suivi/réussite

---

- Nombre de POMSE et PCA réalisés



## AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

Action 4.1 : Rédaction et mise à disposition d'un guide pratique sur la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme

Action 4.2 : Réalisation de campagne d'information/formation relatives à la prise en compte du risque inondation à destination des concepteurs de projets

Action 4.3 : Lancement d'une réflexion sur la construction de bâtiments résilients

## Action 4.1 : Rédaction et mise à disposition d'un guide pratique sur la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme

### Objectif de l'action

Le PLUi de l'Île de Ré traitant de l'aléa submersion, il convient de maintenir à jour la vision intégrée des aléas et des risques au fur et à mesure des acquisitions de connaissances.

La Communauté de Communes prévoit ainsi de réaliser un guide pratique explicitant la prise en compte du risque inondation dans les différents documents d'urbanisme. Ce guide sera à destination des acteurs et gestionnaires locaux du territoire rétais.

### Description de l'action

Ce guide sera établi par la CDC et se basera sur les retours des sessions de travail prévus à l'action 4.2. Il proposera de manière synthétique et vulgarisée :

- des solutions alternatives d'aménagement permettant de répondre aux problématiques de submersions,
- une présentation des choix retenus en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire (PLUi),
- une présentation des contraintes liées au PPRL (aléas pris en compte , autorisations/interdictions selon les zonages...).

Ce guide insistera sur l'importance de gérer le risque par des méthodes non invasives et d'intégrer la culture du risque dans la construction. Ainsi, il permettra, après distribution dans les communes et mise en ligne sur le site internet de la CDC, de sensibiliser les administrés aux bases des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire dans les zones à risque de submersion.

### Territoire concerné

L'ensemble du territoire de l'Île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'Île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'Île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action : /

### Echéancier prévisionnel

Le guide devra être finalisé pour 2025.

### Plan de financement

**Coût global : 15 000 € HT**, décomposé comme suit :

État	50 %	7 500 € HT
Communauté de Communes	50 %	7 500 € HT

### Indicateurs de suivi/réussite

- Réalisation et diffusion du guide

## Action 4.2 : Réalisation de campagnes d'information/formation relatives à la prise en compte du risque inondation à destination des concepteurs de projets

### Objectif de l'action

La prise en compte du risque inondation par les aménageurs et les architectes est encore très insuffisante au niveau de la conception des projets en ce qui concerne la vulnérabilité des constructions.

### Description de l'action

Cette action prévoit la réalisation d'une campagne de formation de sensibilisation des professionnels de l'aménagement et de la construction. Le CAUE 17 sera associé aux discussions.

Il s'agit :

- d'animer des sessions de travaux avec les aménageurs et architectes sur le thème « Prise en compte du risque inondation dans la conception des projets »,
- d'établir une fiche de préconisations auprès d'architectes pour réduire la vulnérabilité des bâtiments (conception, matériaux...),
- d'établir une fiche de sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrages de travaux hydrauliques les incitant à intégrer dans la conception des ouvrages une approche urbaine et paysagère pour l'acceptabilité des projets hydrauliques et le développement de la culture du risque.

Ces sessions de travail vont permettre d'alimenter le guide à destination des administrés prévu à l'action 4.1.

### Territoire concerné

Tout le territoire de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action :

- Réalisation de prospectus et affiches à destination des aménageurs publics et privés, architectes ou encore professionnels de la construction.

### Echéancier prévisionnel

Réalisation de la campagne de formation pour 2023.

### Plan de financement

**Coût global : 40 000 € HT**, décomposé comme suit :

État	50 %	20 000 € HT
Communauté de Communes	50 %	20 000 € HT

Ce coût comprend l'organisation des réunions, la réalisation et l'édition des fiches de sensibilisation.

## Indicateurs de suivi/réussite

---

- Nombre de réunions de travail avec les professionnels de l'aménagement et de la construction
- Fiche de préconisation « Concevoir pour réduire la vulnérabilité »
- Fiche de sensibilisation « Approche urbaine et paysagère des aménagements hydrauliques »

## Action 4.3 : Lancement d'une réflexion sur la construction de bâtiments résilients

### Objectif de l'action

---

La disposition 2-7 du PGRI concerne la réduction de la vulnérabilité des constructions neuves pour : assurer la mise en sécurité des personnes, faciliter un retour rapide à la normale, éviter le sur-endommagement par le relargage de produits polluants ou d'objets flottants et limiter les dommages.

Des outils ont été élaborés à l'échelle nationale pour cadrer la réalisation de ce type de mesure. En complément, il est apparu utile de lancer une réflexion pour prendre en compte les enjeux spécifiques de l'île de Ré, notamment paysagers et architecturaux qui contraignent la réalisation effective de ces mesures.

### Description de l'action

---

Cette action prévoit la mise en place d'une réflexion, avec notamment les services de l'ABF, du CAUE et de la cellule risque de la DDTM, pour imaginer les bâtiments résilients "de demain".

Les discussions porteront notamment sur les réglementations en place et les évolutions envisageables, les normes de construction adaptables...

Cette action prévoit à terme la production d'un rapport synthétique.

### Territoire concerné

---

L'ensemble du territoire de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

---

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action : /

### Echéancier prévisionnel

---

Ce guide devra être finalisé pour 2025.

### Plan de financement

---

Le financement de cette action est intégré dans l'action 0.1 relative au poste d'animateur « gestion des risques ».

### Indicateurs de suivi/réussite

---

- Production du guide technique



## AXE 5 – ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Action 5.1 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtis les plus vulnérables (action 1.5)

Action 5.2 : Réalisation de diagnostic de vulnérabilité des réseaux et des voies de circulation

Action 5.3 : Mise en place d'un protocole de « redémarrage » du territoire

## Action 5.1 : Diagnostics et opérations de réduction de la vulnérabilité du bâti

### Objectif de l'action

---

Le travail de caractérisation de la vulnérabilité du bâti, développé au moyen de l'indice VIE (action 1.5) doit permettre d'identifier les enjeux les plus vulnérables sur le territoire rétais.

Ainsi, sur la base des résultats de l'action 1.5, des diagnostics de vulnérabilité de ces enjeux seront réalisés afin de définir des opérations de réduction de la vulnérabilité adaptées.

Cette action est également identifiée dans la SLGRI de l'île de Ré (action 2.5), dans l'orientation stratégique relative à l'amélioration des connaissances sur l'exposition des enjeux.

### Description de l'action

---

Ces actions ont pour but, via le recrutement d'un prestataire spécialisé, de :

- Réaliser des diagnostics des 500 bâtiments et infrastructures publiques (stations d'épuration, déchetteries, ...) les plus exposés sur le territoire rétais,
- D'aider les propriétaires à réaliser les démarches administratives pour réduire la vulnérabilité de leurs biens notamment les demandes de subvention,
- D'aider les propriétaires à réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité.

Les opérations seront réalisées en priorité sur les quartiers du Martray, du Boutillon et de La Passe, localités non reprises dans le système d'endiguement ouest-Martray.

### Territoire concerné

---

L'ensemble du territoire de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

---

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action :

- La Communauté de Communes fera état des réflexions menées au moyen de notes d'informations sur son site internet ou dans les bulletins semestriels émis.

### Echéancier prévisionnel

---

Les diagnostics seront réalisés dès les conclusions de l'action 1.5 prévues pour 2021. Les premières opérations de réduction de vulnérabilité seront engagées à partir de 2023.



## Plan de financement

---

**Coût global : 325 000 € HT** (sollicitation d'un prestataire spécialisé), décomposé comme suit :

État	50 %	162 500 € HT
Communes	50 %	162 500 € HT

Le coût comprend :

- le diagnostic des 500 bâtiments les plus vulnérables, en considérant 400 € HT par bâtiment expertisé,
- l'accompagnement des propriétaires dans leurs démarches de réduction de vulnérabilité, en considérant une demi-journée consacrée à chaque propriétaire – 500 € HT/jour

### Indicateurs de suivi/réussite

---

- Nombre de diagnostics réalisés
- Opération de réduction de vulnérabilité engagées

## Action 5.2 : Réalisation de diagnostic de vulnérabilité des réseaux et des voies de circulation

### Objectif de l'action

Dans la lignée de l'action 5.1, le travail de consolidation des bases de données relatives aux enjeux exposés au risque de submersion s'applique également aux réseaux (eau, électricité) et aux voies de circulation de l'île de Ré.

Le diagnostic du territoire a mis en évidence que le réseau routier constitue un élément essentiel de la gestion de crise. Lors d'une submersion, sa praticabilité influe grandement sur la gestion des populations (évacuation) ainsi que sur le temps et les modalités d'intervention des secours lors d'une submersion. De plus, la spécificité du territoire rétais implique que ce réseau routier se resserre sur le territoire nord en 3 « points de passage obligés ».

Les réseaux électrique, d'adduction en eau potable et de refoulement des eaux usées seront également expertisés.

### Description de l'action

La réalisation de diagnostics de vulnérabilité des réseaux par des prestataires qualifiés permettra de préciser les risques encourus par la population (sur-aléa technologique notamment) et de définir les mesures adaptées pour limiter ces risques et les dommages consécutifs à une submersion.

### Territoire concerné

L'ensemble du territoire de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action : /

### Echéancier prévisionnel

Cette action est prévue pour 2022.

### Plan de financement

**Coût global : 50 000 € HT** (sollicitation d'un bureau d'études spécialisé), décomposé comme suit :

État	50 %	25 000 € HT
Communes	50 %	25 000 € HT

### Indicateurs de suivi/réussite

- Remise d'un compte-rendu d'étude à la Communauté de Communes

## Action 5.3 : Mise en place d'un protocole de « redémarrage » du territoire

### Objectif de l'action

---

La diminution du délai de retour à la normale suite à une submersion constitue un objectif important de la gestion de crise.

La SLGRI de l'Île de Ré indique que certains gestionnaires de réseaux ont déjà élaboré des procédures de retour à la normale adaptée au risque d'inondation. Cependant les interdépendances entre les réseaux et équipements structurants ne sont pas systématiquement prises en considérations.

Ainsi, cette action sera menée afin de consolider les connaissances et d'identifier les démarches et les procédures à mettre en place pour faciliter le retour à la normale après une submersion. Cela permettra de définir un protocole à suivre afin d'optimiser le « redémarrage » du territoire.

### Description de l'action

---

Ce protocole sera établi par la Communauté de Communes et traitera notamment des points suivants :

- Optimisation du ressuyage (en lien avec les actions de l'axe 6),
- Gestion des déchets charriés lors de la submersion,
- Rétablissement des réseaux,
- La continuité d'activité.

Ces deux derniers points étant étroitement liés, ce protocole s'attachera à améliorer les connaissances sur l'interdépendance des activités et des réseaux. Une fois établi, il sera partagé avec les gestionnaires d'équipements afin d'améliorer leurs plans de gestion de crise.

### Territoire concerné

---

Tout le territoire de l'Île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

---

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'Île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'Île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action :

- La Communauté de Communes fera état des travaux réalisés dans des notes d'information sur son site internet ou dans les bulletins semestriels émis.

### Echéancier prévisionnel

---

Cette étude sera réalisée pour 2022.

## Plan de financement

---

**Coût global : 50 000 € HT** (sollicitation d'un prestataire spécialisé), décomposé comme suit :

État	50 %	25 000 € HT
Communauté de Communes	50 %	25 000 € HT

## Indicateurs de suivi/réussite

---

- Réalisation du protocole
- Partage des connaissances et procédures définies dans le protocole avec les gestionnaires d'équipements



## AXE 6 – RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Action 6.1 : Réalisation d'un diagnostic de l'état des ouvrages hydrauliques des marais, préalablement aux travaux de réparation

Action 6.2 : Formalisation d'un protocole de gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques des marais

## Action 6.1 : Réalisation d'un diagnostic de l'état des ouvrages hydrauliques des marais, préalablement aux travaux de réparation

### Objectif de l'action

Le secteur des marais du Fier d'Ars compte plusieurs ouvrages hydrauliques (barrages, vannes, prises d'eau) qui revêtent un rôle stratégique pour la gestion du niveau d'eau dans les marais.

La réalisation d'une étude relative à la gestion hydraulique des marais lors des tempêtes était prévue par le programme d'actions du premier PAPI. La Communauté de Communes a estimé préférable d'attendre la fin de réalisation du Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques (CTMA) initié en 2012. Ce contrat a permis d'intervenir sur l'ensemble des marais du nord de l'île de Ré en réalisant des actions d'entretien, de restauration et de préservation (curage de chenaux, retrait d'engorgements, protection et stabilisation des berges, lutte contre les espèces végétales envahissantes, remplacement d'ouvrages en déprise...). Toutes ces actions, ayant un impact sur le fonctionnement hydraulique des marais, il apparaissait essentiel à la Communauté de Communes d'attendre que l'ensemble de ces travaux soient réalisés.

Ainsi, cette action de recensement précis et diagnostic de l'état des ouvrages sera réalisée en parallèle de l'étude de la gestion hydraulique et du ressuyage des marais après une submersion.

### Description de l'action

Cette action prévoit la réalisation, par un prestataire qualifié d'un diagnostic, de l'état de l'ensemble des ouvrages hydrauliques situés sur le système d'endiguement du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix.

Ce diagnostic permettra de dresser un bilan des caractéristiques et de l'état des ouvrages hydrauliques et de cibler ceux à remettre en état lors des travaux de reprise des digues du Fier d'Ars.

### Territoire concerné

Le secteur des marais du territoire nord de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes de l'île de Ré

Opération de communications consacrées à cette action : /

### Echéancier prévisionnel

Le diagnostic sera réalisé pour 2021.

### Plan de financement

**Coût global : 40 000 € HT** (sollicitation d'un prestataire qualifié), décomposé comme suit :

État	50 %	20 000 € HT
Communauté de Communes	50 %	20 000 € HT

### Indicateurs de suivi/réussite

- Rendu de l'étude à la Communauté de Communes.



## Action 6.2 : Formalisation d'un protocole de gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques des marais

### Objectif de l'action

Cette action s'articule avec les actions 6.1 et l'étude de la gestion hydraulique des marais lors des tempêtes : en lien avec le recensement des ouvrages hydrauliques des marais du Fier d'Ars et à l'étude de leur gestion hydraulique de ces derniers, la Communauté de Commune souhaite mettre en place un protocole portant sur la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques de marais.

### Description de l'action

La réalisation du protocole de gestion des ouvrages hydrauliques se basera sur les rapports de l'action 6.1 et de l'étude de la gestion hydraulique des marais.

Le protocole dressera la liste complète des ouvrages hydrauliques des marais du Fier d'Ars, leurs caractéristiques, ainsi que leur gestionnaire identifié.

Le protocole définira les actions à entreprendre lors de l'arrivée d'une tempête pour mettre en œuvre la stratégie de gestion des niveaux d'eau dans les marais.

### Territoire concerné

Les marais du territoire nord de l'île de Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : La Communauté de Communes

Modalité de pilotage, suivi, etc : La Communauté de Communes

Opération de communications consacrées à cette action : /

### Echéancier prévisionnel

Réalisation du protocole de gestion prévue pour 2022.

### Plan de financement

**Coût global : 20 000 € HT** (sollicitation d'un prestataire spécialisé), décomposé comme suit :

État	50 %	10 000 € HT
Communautés de Communes	50 %	10 000 € HT

### Indicateurs de suivi/réussite

- Rendu de l'étude à la Communauté de Communes.





## AXE 7– GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Action 7.1 : Les Portes-en-Ré : Mise en œuvre d’ouvrages de protection contre la submersion – Fier d’Ars

Action 7.2 : Les Portes-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, Ars-en-Ré : Mise en œuvre d’ouvrages de protection contre la submersion – Fier d’Ars

Action 7.3 : Les-Portes-en-Ré : Mise en œuvre d’ouvrages de protection contre la submersion – façade maritime

Action 7.4 : Saint-Clément-des-Baleines : Mise en œuvre d’ouvrages de protection contre la submersion – façade maritime

Action 7.5 : Loix : Mise en œuvre d’ouvrages de protection contre la submersion – Fosse de Loix

Action 7.6 : Ars-en-Ré : Mise en œuvre d’ouvrages de protection contre la submersion – Le Martray à La Marielle

Action 7.7 : Ars-en-Ré : Mise en œuvre d’ouvrages de protection contre la submersion – La Marielle à La Grange

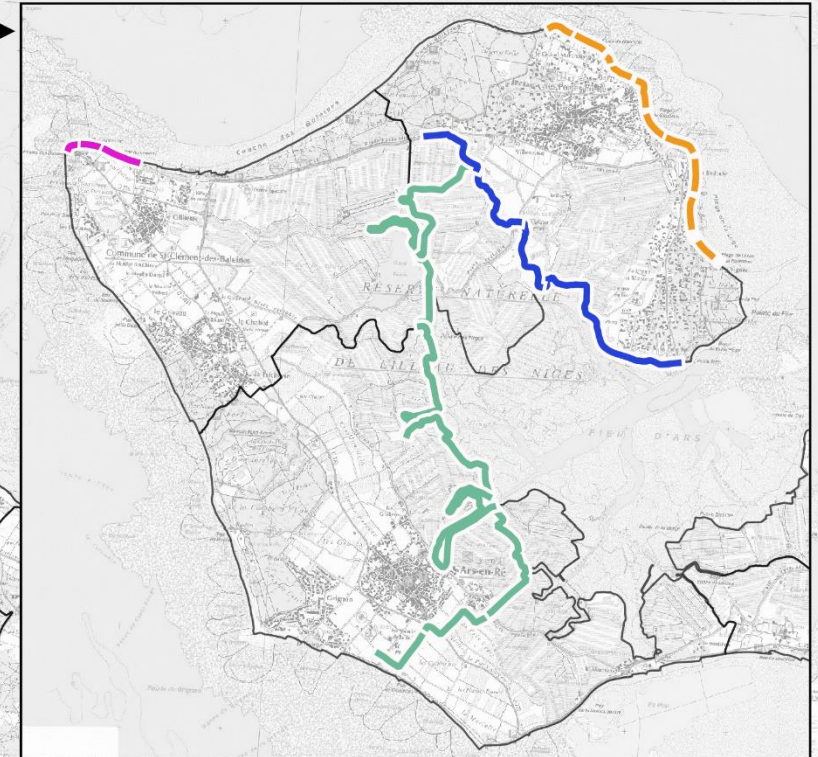
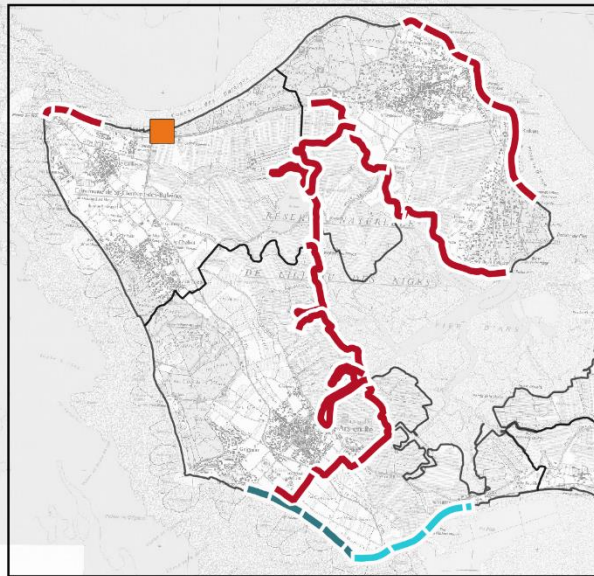
Action 7.8 : Saint Clément des Baleines : Renforcement et protection du cordon dunaire de la Conche des Baleines (Pas de Zanuck)

Action 7.9 : Rivedoux-Plage : Renforcement et protection du cordon dunaire de la Plage Sud (virage du Défend)





Action 7.10 : Sainte-Marie-de-Ré : Gestion du stock sableux de la plage de Montamer






Echelle : 1/100 000 Echelle cartouche : 1/75 000	Affaire N° : 4352555		
Octobre 2019	Dessinateur : FJE	Ingénieur responsable de mission : DLU	



#### Actions relatives aux ouvrages de protection

-  Action 7.1 à 7.4  
Système d'endiguement ouest-Martray
-  Action 7.5  
Loix - Fosse de Loix
-  Action 7.6  
Ars-en-Ré - Le Martray à La Marielle
-  Action 7.7  
Ars-en-Ré - La Marielle à La Grange

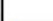



#### Actions relatives au renforcement/protection de cordon dunaire

-  Action 7.8  
Conches des Baleines
-  Action 7.9  
Rivedoux-Plage - Le Défend
-  Action 7.10  
Sainte-Marie-de-Ré - Montamer

#### Découpage administratif

-  Communes

#### Système d'endiguement ouest-Martray

-  Action 7.1  
Les Portes-en-Ré
-  Action 7.2  
Les Portes-en-Ré à Ars-en-Ré
-  Action 7.3  
Les Portes-en-Ré - façade maritime
-  Action 7.4  
Saint-Clément-des-Baleines - façade maritime nord

## Action 7.1 : Les Portes-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – Fier d'Ars

### Objectif de l'action

La commune des Portes-en-Ré a été identifiée comme secteur vulnérable aux submersions marines. La stratégie identifiée sur ce secteur doit permettre de protéger la commune contre les entrées d'eau du côté du Fier d'Ars pour un événement Xynthia+20.

### Description de l'action

Les travaux concernent un linéaire d'environ 4,5 km, du secteur de La Patache (Trousse-Chemise) jusqu'au lieu-dit La Rivière à l'ouest du centre-bourg.

Ce linéaire a été réparti en 4 tronçons visibles sur la carte de localisation en complément (numérotation définie lors de la définition de la stratégie et de l'analyse des variantes de tracé) :

	Description	Nom
Tronçon 1	Perré et muret en béton	Digues de la Patache, du Riveau, des Trois Frères, de la Sartière des Ains et du Roc
Tronçon 2	Digue de retrait en bri	Digue levée du Vieux Port est
Tronçon 4	Digue de retrait en bri	Digue levée du Pas Thomas
Tronçon 8	Voirie communale	-

Les travaux prévoient le confortement et la rehausse de ces ouvrages selon le niveau de protection retenu Xynthia+20 :

- Tronçon 1 : réfection du perré et rehausse du muret,
- Tronçons 2 et 4 : élargissement, pieutage et rehausse de l'ouvrage,
- Tronçon 8 : rehausse de la voirie et raccordement à la RD101 au lieu-dit La Rivière. Ce tronçon sera dimensionné pour un événement Xynthia-20 et permettra de protéger le bourg des Portes-en-Ré des entrées d'eau du côté du Fier pour cet événement avant réalisation de l'action 7.2 garantissant un niveau de protection constant à Xynthia+20 sur le côté Fier d'Ars.

L'annexe 1 détaille pour chaque tronçon défini, les aménagements envisagés sur ce secteur et les coûts associés.

### Territoire concerné

Commune des Portes-en-Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Charente-Maritime

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conseil Départemental de Charente-Maritime

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale
- Journal intercommunal

## Echéancier prévisionnel

Les travaux sont prévus pour 2022.

## Plan de financement

Coût global : 3 600 000 € HT, décomposé comme suit :

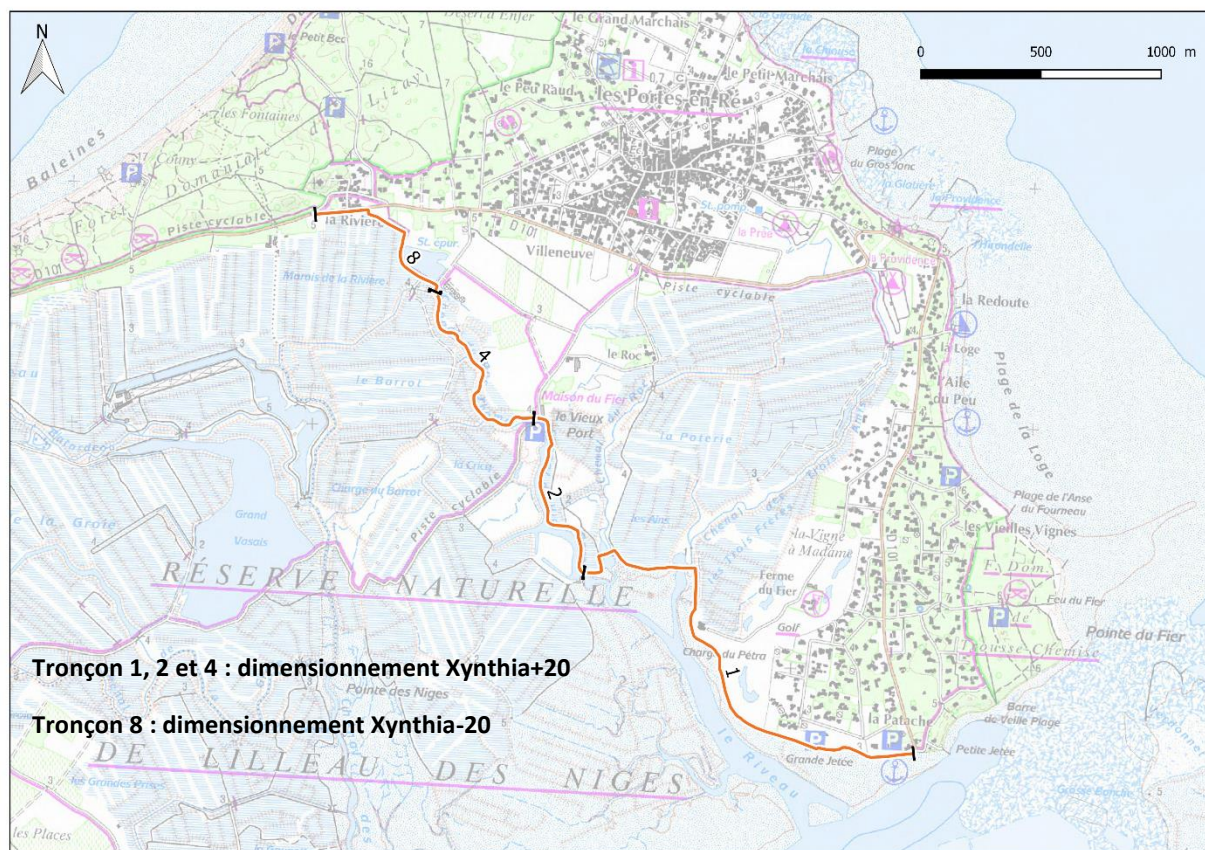
État (PPRNM)	40 %	1 440 000 € HT
Communauté de Communes	20 %	720 000 € HT
Conseil Régional	20 %	720 000 € HT
Conseil Départemental	20 %	720 000 € HT

## Indicateur de suivi/réussite

- Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage
- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet

## Action 7.1 : Compléments

## Localisation des travaux





Exemple d'évolution du paysage au niveau de la digue des Trois Frères

## Études et dossiers à réaliser

### Études à réaliser :

- Études PRO+DCE, ACT
- Missions DET, AOR
- Étude de dangers

### Dossiers réglementaires :

- Dossier d'autorisation incluant :
  - Dossier Loi sur l'Eau
  - Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
  - Étude d'incidence Natura 2000
- Demande d'occupation du DPM
- Demande d'autorisation de travaux dans un site classé

## Éléments de prix d'investissement et d'entretien (détail des coûts présenté en Annexe 1)

### Investissement :

- Études : 300 000 € HT
- Travaux : 3 300 000 € HT

### Entretien :

- 45 000 € HT/an

*NB : La présente procédure PAPI consiste essentiellement en une programmation. En ce sens, les éléments fournis ne sont ni exhaustifs ni affinés. Ils seront précisément identifiés et quantifiés au fur et à mesure des études à mener.*

## Action 7.2 : Les Portes-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, Ars-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – Fier d'Ars

### Objectif de l'action

Les marais du Fier d'Ars constituent des zones de basses altitudes en bordures desquels se trouvent plusieurs zones denses d'enjeux que sont : Le Gilieux, Le Chabot, Le Griveau, La Tricherie, le bourg d'Ars-en-Ré. Le diagnostic du territoire a mis en lumière que ces localités étaient particulièrement vulnérables aux submersions marines.

La stratégie identifiée sur ce secteur doit permettre de protéger les enjeux humains contre les entrées d'eau du côté du Fier d'Ars pour un événement Xynthia+20.

### Description de l'action

Les travaux concernent un linéaire d'environ 13 km, de la prise du Barrot aux Portes-en-Ré, au secteur de la Grange au sud d'Ars-en-Ré.

Ce linéaire a été réparti en 9 tronçons visibles sur la carte de localisation ci-après (numérotation définie lors de la définition de la stratégie et de l'analyse des variantes de tracé) :

	Description	Nom
Tronçon 6	Digue de retrait en bri	Digue levée de La Rivière
Tronçon 7	Digue de retrait en bri	Digue levée du Batardeau
Tronçon 9	Perré et muret béton	Digue levée de la Prise de Groie
Tronçon 10	Perré et muret béton	Digue levée de la Prise Neuve à Mouille Barbe
Tronçon 14	Perré et muret béton	Digue levée de Fer Bouillant – Les Habitants
Tronçon 15	Perré béton	Digue levée du Curé, du chenal du Port
Tronçon 17	Chemin d'accès aux marais	
Tronçon 18	Chemin d'accès aux marais	-
Tronçon 20	Voirie communale	-
Tronçon 21	Voirie communale	-

Les travaux prévoient :

- le confortement et la rehausse de ces ouvrages selon le niveau de protection retenu Xynthia+20 :
  - Tronçon 6 et 7 : élargissement, pieutage et rehausse de l'ouvrage,
  - Tronçons 9, 10 et 14 : réfection du perré et rehausse du muret,
  - Tronçon 15 : Réfection du perré existant et mise en place d'un muret anti-submersion autour du chenal d'accès et du port,
  - Tronçons 17 et 18 : Rehausse du chemin existant et pieutage de part et d'autre de l'ouvrage pour limiter la consommation d'emprise sur les bassins adjacents,
  - Tronçon 20 : Création d'un ouvrage type levée de terre avec parapet et couronnement béton,
  - Tronçon 21 : Rehausse de la voirie communale.
- La création d'un franchissement routier des ouvrages en entrée de ville,

- Un important traitement paysager pour garantir la pleine intégration des ouvrages dans leur environnement.

L'annexe 1 détaille pour chacun des tronçons définis les aménagements envisagés sur ce secteur et les coûts associés.

### Territoire concerné

---

Les communes des Portes-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines et Ars-en-Ré.

### Modalité de mise en œuvre

---

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Charente-Maritime

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conseil Départemental de Charente-Maritime

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale
- Journal intercommunal

### Echéancier prévisionnel

---

Les travaux sont prévus pour 2023.

### Plan de financement

---

**Coût global : 16 300 000 € HT**, décomposé comme suit :

État (PPRNM)	40 %	6 520 000 € HT
Communauté de Communes	20 %	3 260 000 € HT
Conseil Régional	20 %	3 260 000 € HT
Conseil Départemental	20 %	3 260 000 € HT

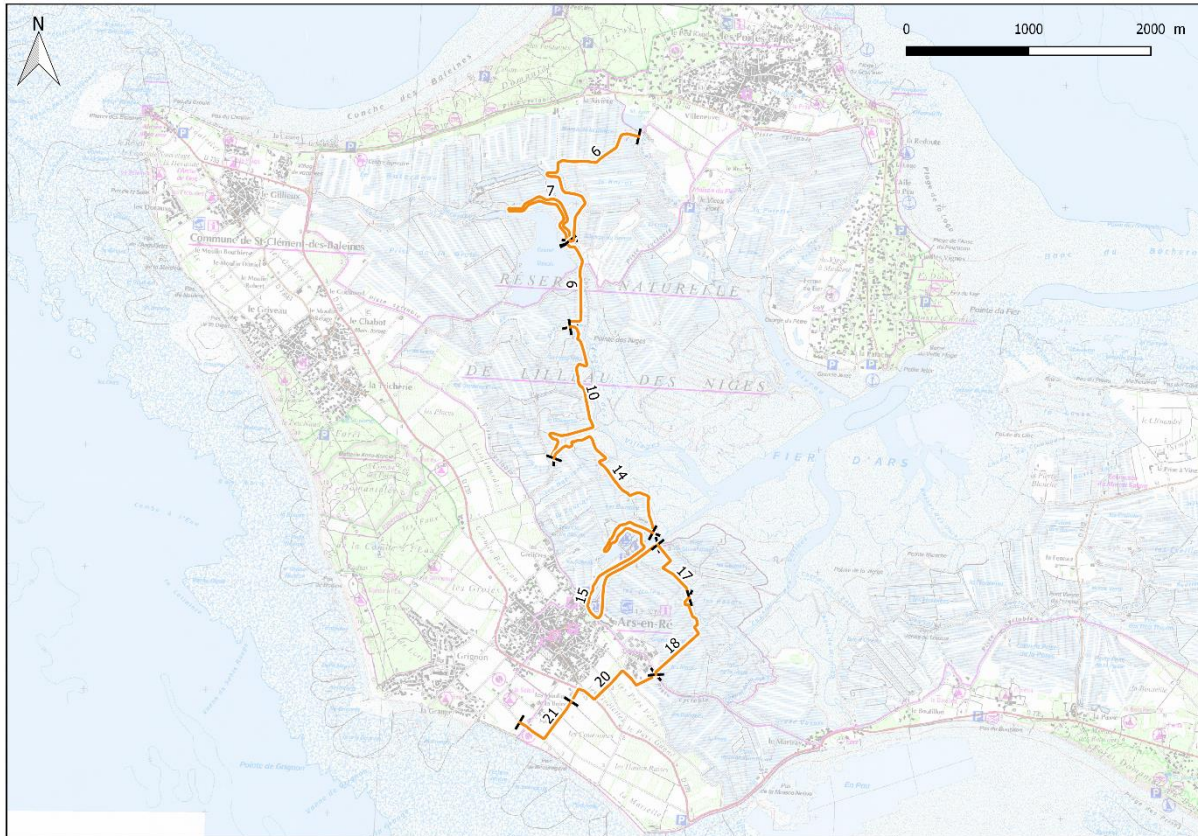
### Indicateur de suivi/réussite

---

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action 7.2 : Compléments

### Localisation des travaux



Exemple d'évolution du paysage au niveau de la digue du chenal d'accès au port d'Ars-en-Ré (bassin de la Prée)



## Études et dossiers à réaliser

---

### Études à réaliser :

- Études PRO+DCE, ACT
- Missions DET, AOR
- Étude de dangers

### Dossiers réglementaires :

- Dossier d'autorisation incluant :
  - Dossier Loi sur l'Eau
  - Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
  - Étude d'incidence Natura 2000
- Demande d'occupation du DPM
- Demande d'autorisation de travaux dans un site classé

## Éléments de prix d'investissement et d'entretien (détail des coûts présenté en Annexe 1)

---

### Investissement :

- Études : 1 200 000 € HT
- Travaux : 15 100 000 € HT

### Entretien :

- 180 000 € HT/an

*NB : La présente procédure PAPI consiste essentiellement en une programmation. En ce sens, les éléments fournis ne sont ni exhaustifs ni affinés. Ils seront précisément identifiés et quantifiés au fur et à mesure des études à mener.*

### **Action 7.3 : Les-Portes-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – façade maritime**

#### **Objectif de l'action**

---

La façade maritime des Portes-en-Ré est constituée d'un cordon dunaire en arrière duquel se trouvent plusieurs quartiers résidentiels, du Grand Marchais à Trousse-Chemise.

En plusieurs endroits, ce cordon dunaire a été jugé de trop faible altitude et trop peu épais. Ainsi, la stratégie retenue sur ce secteur prévoit plusieurs zones de travaux, comprenant de la reprise d'ouvrages existants et des actions de luttes actives souples.

#### **Description de l'action**

---

Sur la façade maritime des Portes-en-Ré, plusieurs secteurs ont été identifiés comme points faibles du cordon dunaire et feront l'objet d'actions prioritaires.

Ces secteurs et les travaux prévus associés sont :

- Digue du Grand Marchais :
  - mise en place d'un batardeau à l'accès plage à l'extrémité ouest de la digue,
  - remaniement des enrochements calcaires actuellement en place et pose de nouveaux enrochements pour conforter l'ouvrage.
- Digue du Petit Marchais :
  - remaniement des enrochements calcaires actuellement en place et pose de nouveaux enrochements pour conforter l'ouvrage.
- Plage des Marchais :
  - Rehausse de l'accès plage mise en place de batardeaux.
- Plage de Gros Jonc :
  - mise en place de batardeaux aux accès plage
  - dune basse et très étroite, secteur à surveiller par l'observatoire du littoral, suivi DGPS.
- Plage de la Loge et de l'Anse du Fourneau :
  - mise en place de batardeaux aux accès plage,
  - dune basse et très étroite par endroit, secteur à surveiller par l'observatoire du littoral, suivi DGPS.
- Digue de l'Anse du Fourneau :
  - remaniement des enrochements dioritiques actuellement en place en pied de dune et apport d'enrochements pour conforter l'ouvrage,
- Mise en place d'épis bois en haut de plage dans la continuité de certains épis béton (pointe de la Providence, Anse du Fourneau notamment).

L'Annexe 2 détaille pour chaque tronçon défini ci-dessus, les aménagements envisagés sur ce secteur et les coûts associés.

## Territoire concerné

---

La commune des Portes en Ré.

## Modalité de mise en œuvre

---

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Charente-Maritime

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conseil Départemental de Charente-Maritime

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale
- Journal intercommunal

## Echéancier prévisionnel

---

Les travaux sont prévus pour 2023.

## Plan de financement

---

Coût global : 3 000 000 € HT, décomposé comme suit :

État (PPRNM)	40 %	1 200 000 € HT
Communauté de Communes	20 %	600 000 € HT
Conseil Régional	20 %	600 000 € HT
Conseil Départemental	20 %	600 000 € HT

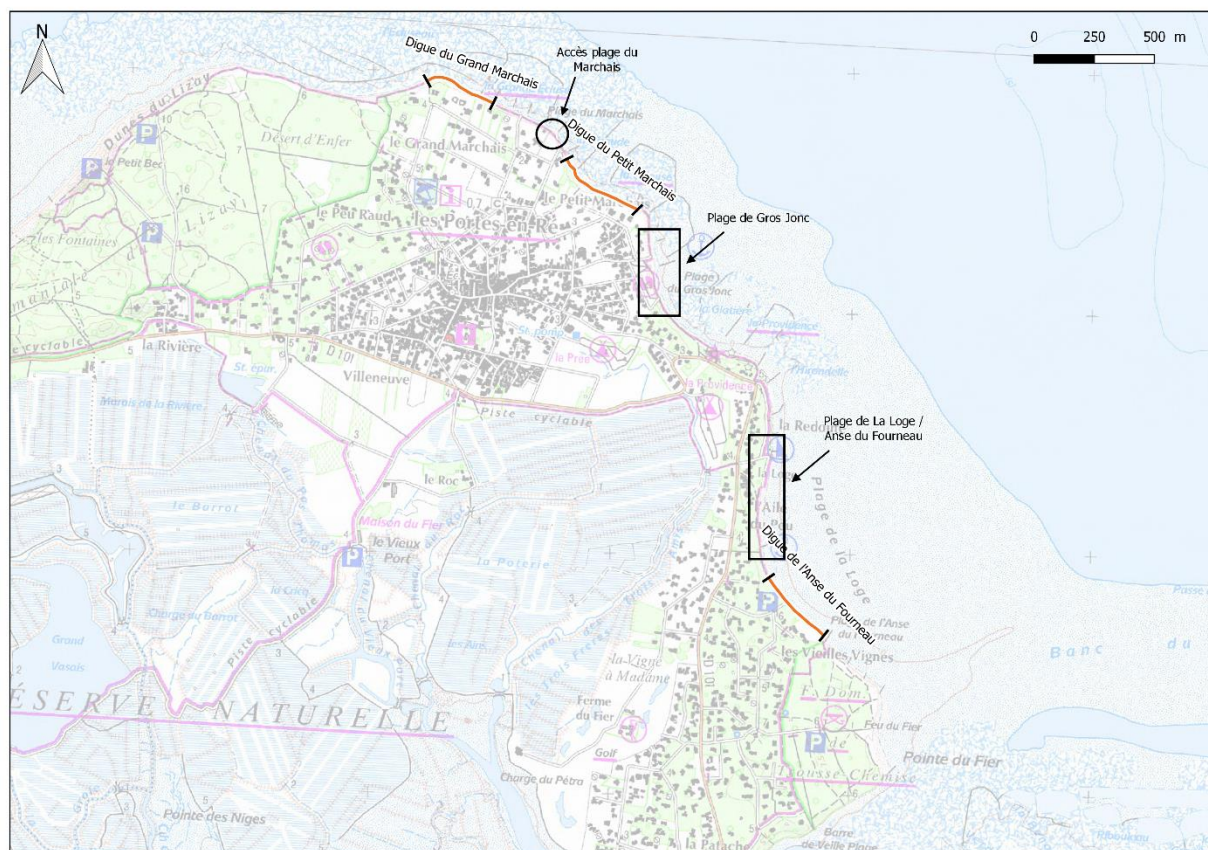
## Indicateur de suivi/réussite

---

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action 7.3 : Compléments

### Localisation des travaux



### Études et dossiers à réaliser

#### Études à réaliser :

- Études AVP, PRO+DCE, ACT
- Missions DET, AOR
- Étude de dangers

#### Dossiers réglementaires :

- Dossier d'autorisation incluant :
  - Dossier Loi sur l'Eau
  - Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
  - Étude d'incidence Natura 2000
- Demande d'occupation du DPM
- Demande d'autorisation de travaux dans un site classé

## Éléments de prix d'investissement et d'entretien (détail des coûts présenté en Annexe 2)

---

Investissement :

- Études : 200 000 € HT
- Travaux : 2 800 000 € HT

Entretien :

- 50 000 € HT/an

*NB : La présente procédure PAPI consiste essentiellement en une programmation. En ce sens, les éléments fournis ne sont ni exhaustifs ni affinés. Ils seront précisément identifiés et quantifiés au fur et à mesure des études à mener.*

### Action 7.4 : Saint-Clément-des-Baleines : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – façade maritime

#### Objectif de l'action

---

Le secteur de la Pointe des Baleines est très exposé à l'agitation océanique. Il est protégé par des ouvrages datant du XIX<sup>e</sup> siècle et ayant fait l'objet de nombreux travaux de réfection de leur perré.

La stratégie identifiée sur ce secteur consiste en du confortement de ces ouvrages pour augmenter leur résistance face aux assauts de l'océan.

#### Description de l'action

---

Les travaux concernent un linéaire d'environ 700 m, constitué du Radier des Baleines, de la digue des Poulitiers et de la digue des Chaumes. Ces ouvrages sont constitués d'un perré maçonné, réalisé sur pierraille ou talus, et portant les marques de plusieurs travaux de réfection.

Les travaux prévoient :

- La création d'une risberme sur le tiers inférieur des ouvrages,
- Le rejointoiement du perré,
- La mise en place de batardeaux aux escaliers et pas d'accès à l'estran.
- Un traitement paysager pour respecter l'aspect historique de l'ouvrage et faciliter l'intégration des nouveaux aménagements

L'annexe 3 détaille pour chaque tronçon défini ci-dessus, les aménagements envisagés sur ce secteur et les coûts associés.

#### Territoire concerné

---

La commune de Saint-Clément-des-Baleines.

#### Modalité de mise en œuvre

---

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Charente-Maritime

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conseil Départemental de Charente-Maritime

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale
- Journal intercommunal

#### Echéancier prévisionnel

---

Les travaux sont prévus pour 2023.

## Plan de financement

Coût global : 5 020 000 € HT, décomposé comme suit :

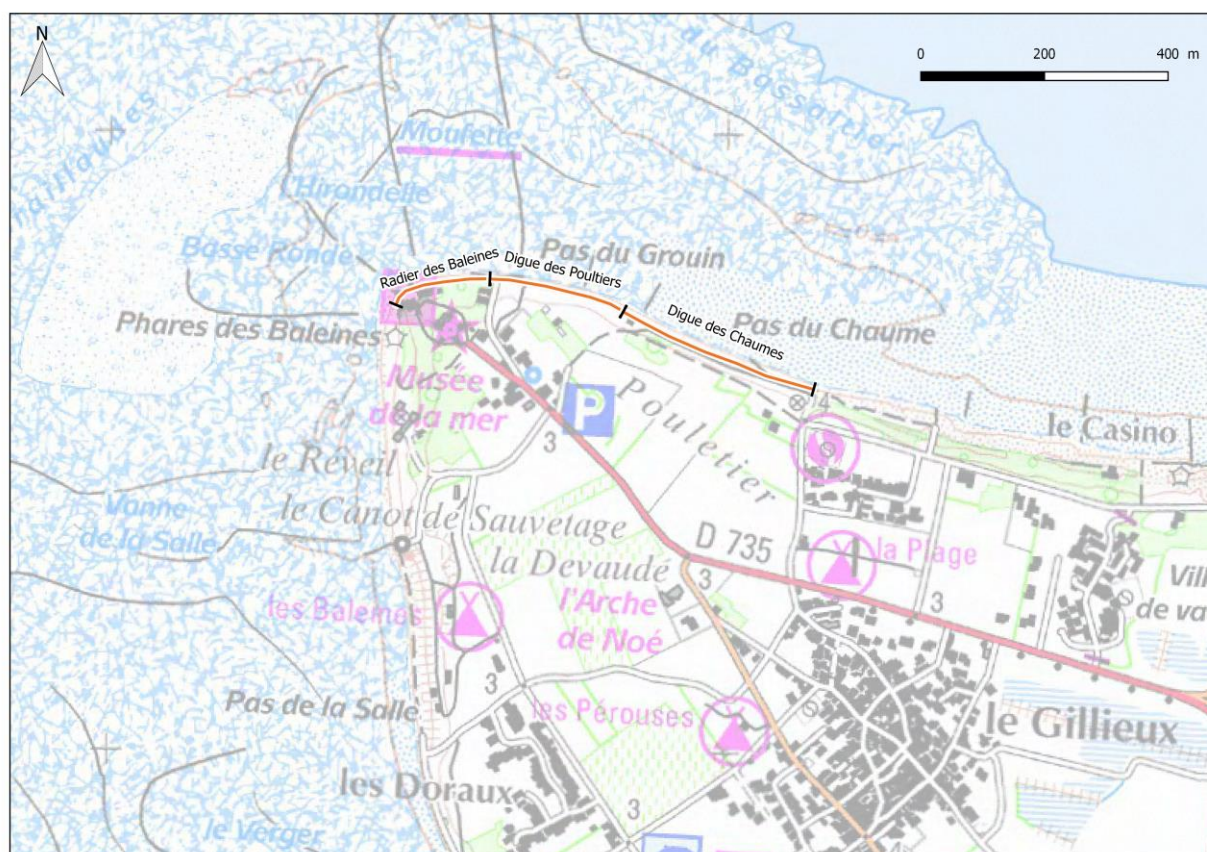
État (PPRNM)	40 %	2 008 000 € HT
Communauté de Communes	20 %	1 004 000 € HT
Conseil Régional	20 %	1 004 000 € HT
Conseil Départemental	20 %	1 004 000 € HT

## Indicateur de suivi/réussite

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action 7.4 : Compléments

### Localisation des travaux



## Études et dossiers à réaliser

---

### Études à réaliser :

- Études AVP PRO+DCE, ACT
- Missions DET, AOR
- Étude de dangers

### Dossiers réglementaires :

- Dossier d'autorisation incluant :
  - Dossier Loi sur l'Eau
  - Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
  - Étude d'incidence Natura 2000
- Demande d'occupation du DPM
- Demande d'autorisation de travaux dans un site classé

## Éléments de prix d'investissement et d'entretien (détail des coûts présenté en Annexe 3)

---

### Investissement :

- Études : 370 000 € HT
- Travaux : 4 650 000 € HT

### Entretien :

- 140 000 € HT/an

*NB : La présente procédure PAPI consiste essentiellement en une programmation. En ce sens, les éléments fournis ne sont ni exhaustifs ni affinés. Ils seront précisément identifiés et quantifiés au fur et à mesure des études à mener.*



### Action 7.5 : Loix : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – Fosse de Loix

#### Objectif de l'ouvrage

Les digues du Vivier, de l'Eveillard et de Dieppe restent les seuls ouvrages bordant la Fosse de Loix à ne pas avoir fait l'objet de travaux.

La stratégie identifiée sur ce secteur doit permettre de protéger les marais de Loix et les réseaux s'y trouvant contre les entrées d'eau du côté de la Fosse de Loix pour un événement Xynthia+20.

En effet, les entrées d'eau par ce secteur non protégé pour l'événement dimensionnant, génère une inondation des marais de Loix et du quartier du port de Loix. Ces entrées d'eau participent grandement à la submersion des réseaux (eau, électricité, RD101) de même que les entrées d'eau à l'ouest par les défaillances des digues du Fier d'Ars.

#### Description de l'action

Les ouvrages considérés sur ce linéaire de 1,2 km sont constitués d'un perré et d'un muret en béton.

Les travaux prévoient :

- La réfection du perré et la rehausse généralisée de ces digues avec muret anti-submersion en haut d'ouvrage,
- Un traitement paysager pour une intégration optimale des ouvrages.

L'annexe 1 détaille pour chaque tronçon défini, les aménagements envisagés sur ce secteur et les coûts associés.

#### Territoire concerné

Les communes de Loix et de La Couarde-sur-Mer.

#### Modalité de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Charente-Maritime

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conseil Départemental de Charente-Maritime

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale
- Journal intercommunal

#### Echéancier prévisionnel

Les travaux sont prévus pour 2025.

#### Plan de financement

Coût global : 1 940 000 € HT, décomposé comme suit :

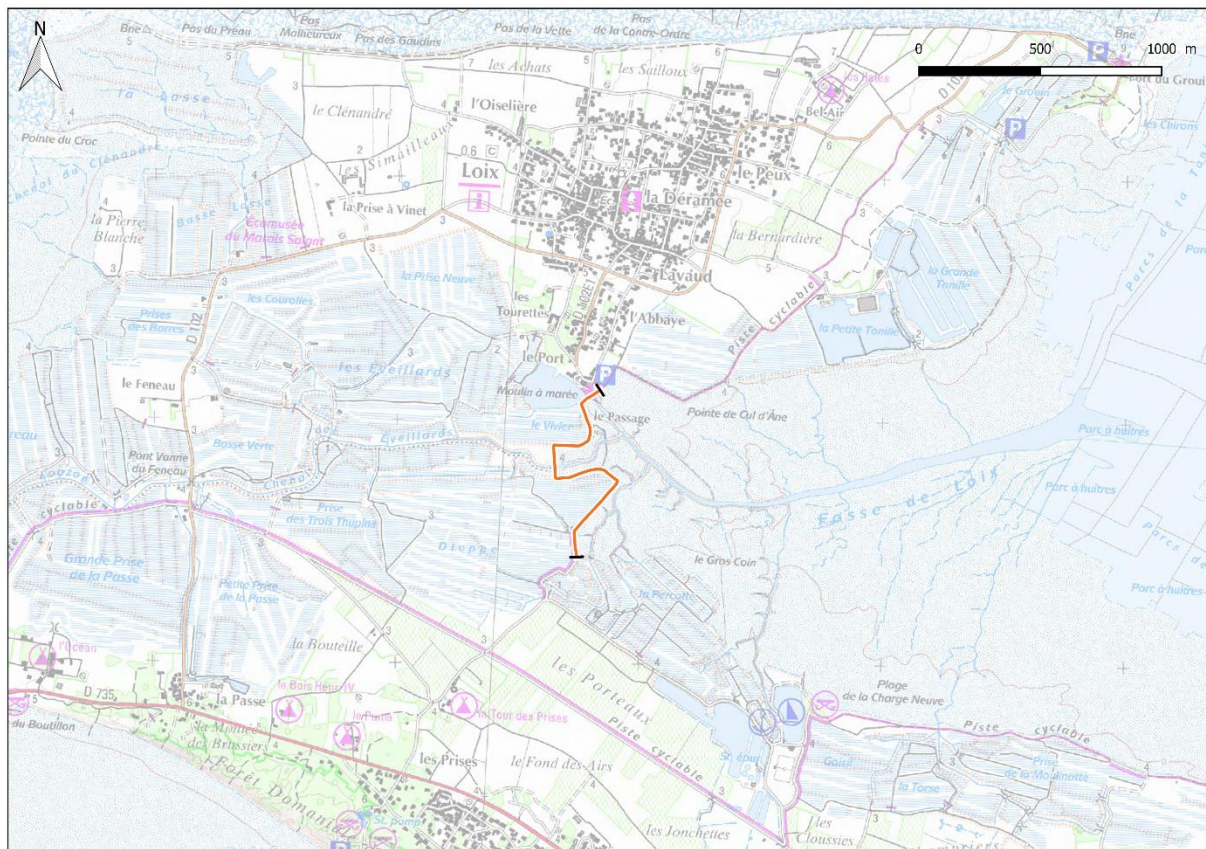
État (PPRNM)	40 %	776 000 € HT
Communauté de Communes	20 %	388 000 € HT
Conseil Régional	20 %	388 000 € HT
Conseil Départemental	20 %	388 000 € HT

## Indicateur de suivi/réussite

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action 7.5 : Compléments

### Localisation des travaux



### Études et dossiers à réaliser

Études à réaliser :

- Études AVP, PRO+DCE, ACT
- Missions DET, AOR
- Étude de dangers

Dossiers réglementaires :

- Dossier d'autorisation incluant :
  - Dossier Loi sur l'Eau
  - Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
  - Étude d'incidence Natura 2000
- Demande d'occupation du DPM
- Demande d'autorisation de travaux dans un site classé

## Éléments de prix d'investissement et d'entretien (détail des coûts présenté en Annexe 1)

---

Investissement :

- Études : 140 000 € HT
- Travaux : 1 800 000 € HT

Entretien :

- 26 000 € HT/an

*NB : La présente procédure PAPI consiste essentiellement en une programmation. En ce sens, les éléments fournis ne sont ni exhaustifs ni affinés. Ils seront précisément identifiés et quantifiés au fur et à mesure des études à mener.*

### Action 7.6 : Ars-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – Le Martray à La Marielle

#### Objectif de l'ouvrage

---

Le diagnostic du territoire a mis en avant le rôle essentiel des digues maritimes du Martray à La Marielle dans la défense de l'isthme et la protection des réseaux adjacents. Ce secteur est crucial pour la gestion de crise et le maintien de la continuité territoriale de l'île de Ré.

La stratégie envisagée sur ce secteur consiste en un renforcement des ouvrages pour augmenter leur niveau de résistance.

#### Description de l'action

---

Ce secteur comprend 4 digues se succédant jusqu'à la pointe de La Marielle : la digue du Martray ouest, la digue de la Maison Neuve, la digue de la Loge du Guet et la digue de Foirouse.

Les travaux prévoient (sur un linéaire d'environ 1 600 m) :

- la mise en place d'une risberme en pied dans le but de conforter le 1/3 inférieur du perré et de réduire le risque de submersion et de franchissement de l'ouvrage,
- le rejointoiement des perrés pour garantir la bonne étanchéité de l'ouvrage,
- le renforcement du talus arrière comportant de nombreux terriers par géogrid en raison des voies de circulation implantées à l'arrière immédiat des ouvrages.

L'annexe 1 détaille pour chaque tronçon, les aménagements envisagés sur ce secteur et les coûts associés.

#### Territoire concerné

---

La commune d'Ars-en-Ré.

#### Modalité de mise en œuvre

---

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Charente-Maritime

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conseil Départemental de Charente-Maritime

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale
- Journal intercommunal

#### Echéancier prévisionnel

---

Les travaux sont prévus pour 2025.

## Plan de financement

Coût global : 14 600 000 € HT, décomposé comme suit :

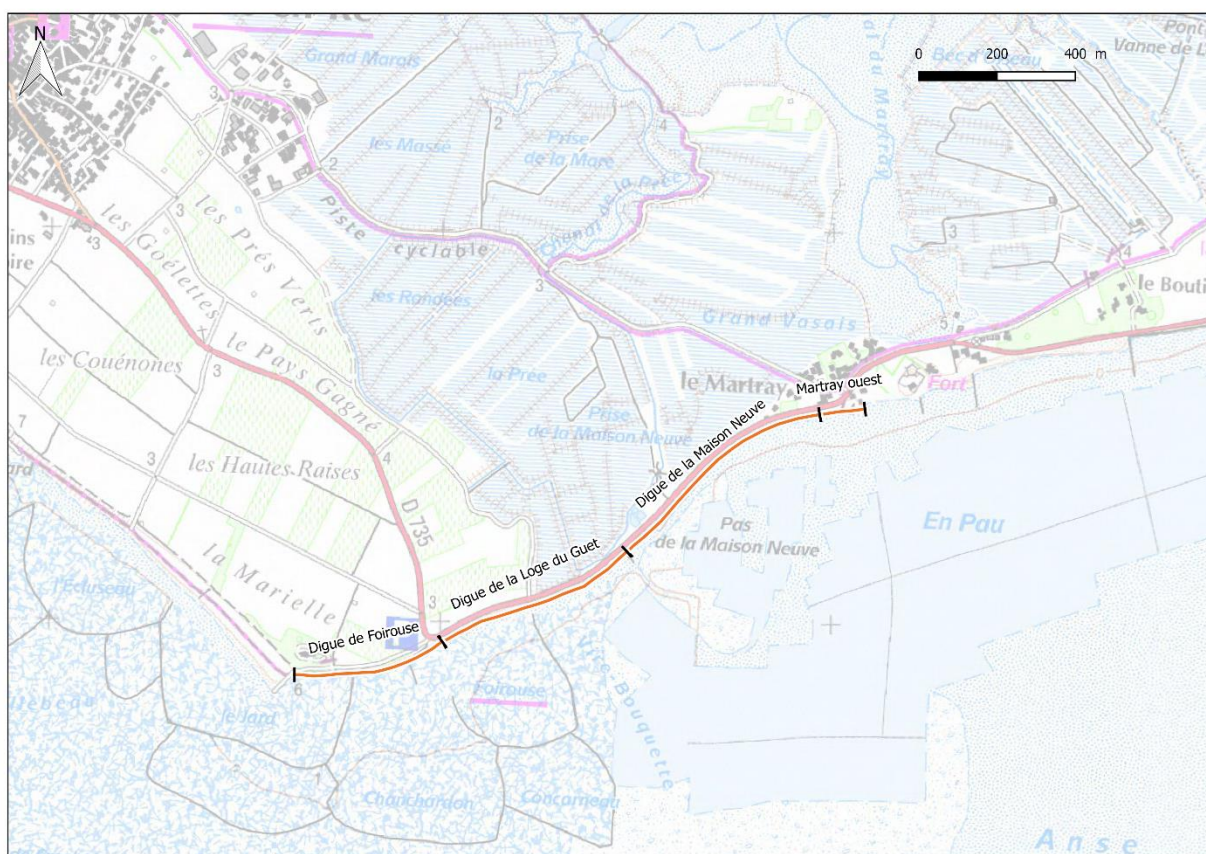
État (PPRNM)	40 %	5 840 000 € HT
Communauté de Communes	20 %	2 920 000 € HT
Conseil Régional	20 %	2 920 000 € HT
Conseil Départemental	20 %	2 920 000 € HT

## Indicateur de suivi/réussite

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action 7.6 : Compléments

### Localisation des travaux



## Études et dossiers à réaliser

---

### Études à réaliser :

- Études AVP, PRO+DCE, ACT
- Missions DET, AOR

### Dossiers réglementaires :

- Dossier d'autorisation incluant :
  - Dossier Loi sur l'Eau
  - Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
  - Étude d'incidence Natura 2000
- Demande d'occupation du DPM
- Demande d'autorisation de travaux dans un site classé

## Éléments de prix d'investissement et d'entretien (détail des coûts présenté en Annexe 1)

---

### Investissement :

- Études : 2 000 000 € HT
- Travaux : 12 600 000 € HT

### Entretien :

- 550 000 € HT/an

*NB : La présente procédure PAPI consiste essentiellement en une programmation. En ce sens, les éléments fournis ne sont ni exhaustifs ni affinés. Ils seront précisément identifiés et quantifiés au fur et à mesure des études à mener.*

## Action 7.7 : Ars-en-Ré : Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – La Marielle à La Grange

### Objectif de l'ouvrage

---

Les digues de La Marielle à La Grange, sont situées dans le prolongement des ouvrages ciblés à l'action 7.6. Elles contribuent, elles aussi, à la protection du secteur sud d'Ars-en-Ré contre l'agitation océanique (très importante sur ce secteur lors d'une tempête) et participe au maintien de l'intégrité des réseaux situés à l'arrière.

### Description de l'action

---

Ce secteur comprend 5 ouvrages se succédant sur environ 1 700 m : la digue de La Marielle, la digue du Jard, la digue de Beauregard, la digue de La Boire et la digue de La Grange.

Les travaux ne concerneront pas la digue de La Marielle. En effet, du fait de la présence, au niveau de la pointe de La Marielle, d'un épi captant les sédiments de la dérive littorale, la digue de La Marielle est recouverte par la plage et la dune.

Les travaux prévoient :

- la mise en place d'une risberme en pied dans le but de conforter le 1/3 inférieur du perré et de réduire le risque de submersion et de franchissement de l'ouvrage,
- le rejointoiement des perrés pour garantir la bonne étanchéité de l'ouvrage,
- l'élargissement du talus arrière des ouvrages en l'absence d'infrastructures en arrière (Jard, Beauregard, Boire, Grange)

L'annexe 1 détaille pour chaque tronçon, les aménagements envisagés sur ce secteur et les coûts associés.

### Territoire concerné

---

La commune d'Ars-en-Ré.

### Modalité de mise en œuvre

---

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Charente-Maritime

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conseil Départemental de Charente-Maritime

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale
- Journal intercommunal

### Echéancier prévisionnel

---

Les travaux sont prévus pour 2025.

## Plan de financement

Coût global : 8 900 000 € HT, décomposé comme suit :

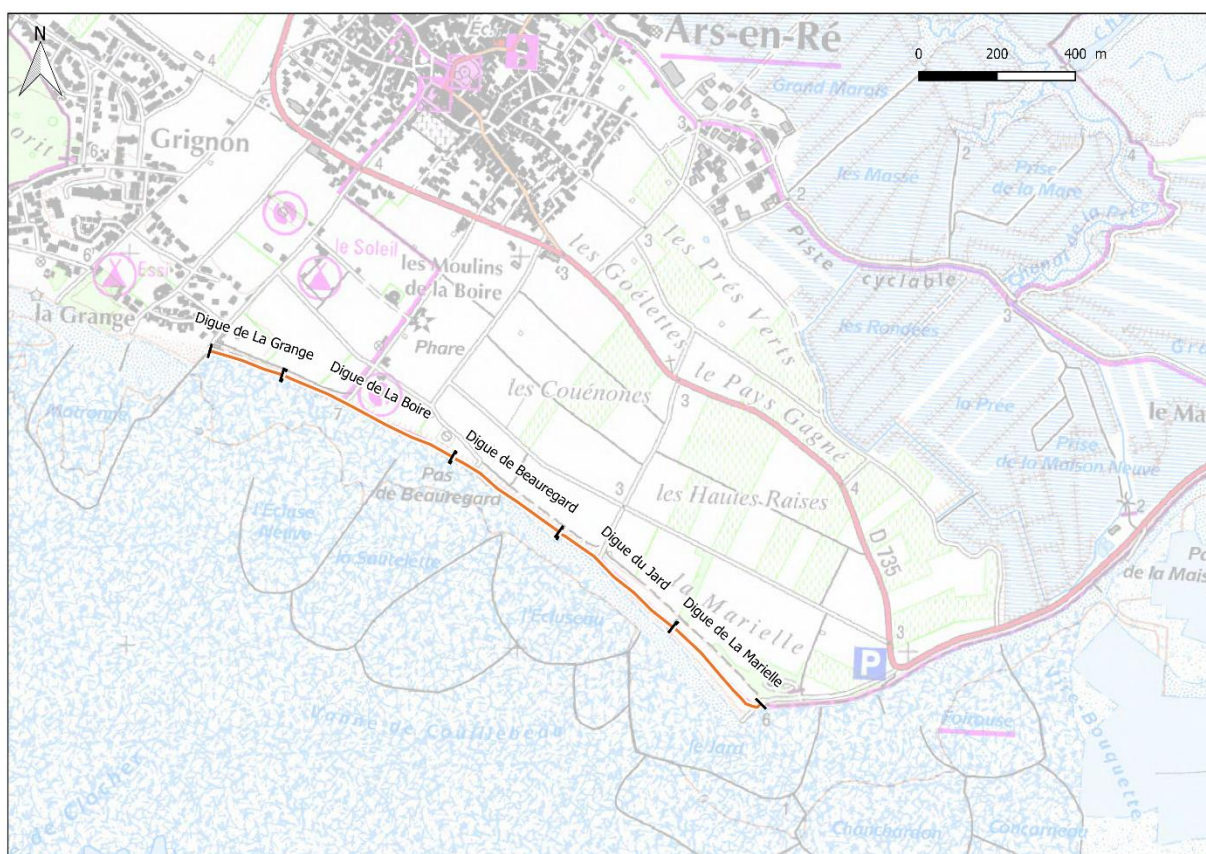
État (PPRNM)	40 %	3 560 000 € HT
Communauté de Communes	20 %	1 780 000 € HT
Conseil Régional	20 %	1 780 000 € HT
Conseil Départemental	20 %	1 780 000 € HT

## Indicateur de suivi/réussite

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action 7.7 : Compléments

### Localisation des travaux





## Études et dossiers à réaliser

---

### Études à réaliser :

- Études AVP, PRO+DCE, ACT
- Missions DET, AOR

### Dossiers réglementaires :

- Dossier d'autorisation incluant :
  - Dossier Loi sur l'Eau
  - Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
  - Étude d'incidence Natura 2000
- Demande d'occupation du DPM
- Demande d'autorisation de travaux dans un site classé

## Éléments de prix d'investissement et d'entretien (détail des coûts présenté en Annexe 1)

---

### Investissement :

- Études : 700 000 € HT
- Travaux : 8 200 000 € HT

### Entretien :

- 250 000 € HT/an

*NB : La présente procédure PAPI consiste essentiellement en une programmation. En ce sens, les éléments fournis ne sont ni exhaustifs ni affinés. Ils seront précisément identifiés et quantifiés au fur et à mesure des études à mener.*

### Action 7.8 : Saint Clément des Baleines : Renforcement et protection du cordon dunaire de la Conche des Baleines (Pas de Zanuck)

#### Objectif de l'action

Les suivis entrepris dans le cadre de l'Observatoire du Littoral de l'Île de Ré ont montré la nécessité de conforter le cordon dunaire de la Conche des Baleines au niveau du pas de Zanuck afin de limiter les risques d'érosion et par conséquent de submersion marine.

En effet, ce secteur constitue l'un des secteurs les plus sensibles de l'Île vis-à-vis des processus érosifs.

La faible largeur du cordon dunaire et la présence d'une encoche d'érosion rendent vulnérables :

- les habitations et villages vacances du hameau du Gillieux
- les réseaux situés à proximité (eau potable et électricité)
- la route départementale située en arrière du cordon et utile en cas de gestion de crise pour la circulation des secours (unique voie reliant la commune des Portes en Ré)



#### Description de l'action

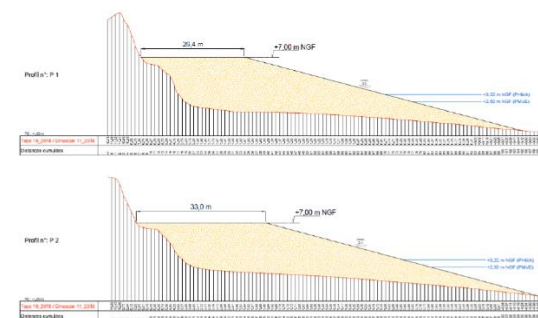
Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront renforcer et stabiliser le cordon dunaire et de ce fait maintenir le niveau de protection actuel contre la mer pour réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine sur ce secteur.

Les travaux projetés se définissent par la mise en œuvre d'un rechargement massif de sable par voie maritime, associé à la mise en place de mesures souples visant à pérenniser le cordon dunaire (ganivelles, végétalisation, ...).

L'aménagement permettra ainsi le maintien du sable face aux conditions d'agitation classiques et la protection des enjeux arrière.

Le scénario retenu dans le cadre du Plan de Gestion des Sédiments (PGS) réalisé par le bureau d'études CASAGEC Ingénierie (fourni en Annexe 5 de la Stratégie) est le suivant :

- Recouvrement de l'ouvrage en enrochements et rehaussement de la plage au moyen d'un unique talus sableux par un volume de sable estimé à 78 000 m<sup>3</sup> :
  - Cote en crête : 7m NGF,
  - Pente du talus : 9,5H/1V,
  - Largeur en crête : variable suivant le profil,
  - Largeur du front dunaire : variable suivant le profil.
  
- Mise en œuvre de mesures de gestion souple :
  - Mise en place de branchages en amont de la revégétalisation du talus permettant de réduire la déflation éolienne,
  - Pose de ganivelles,
  - ...



## Territoire concerné

La commune de Saint Clément des Baleines.

## Modalité de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Charente-Maritime

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Conseil Départemental de Charente-Maritime, Communauté de Communes de l'Île de Ré

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale et le journal intercommunal

## Echéancier prévisionnel

La réalisation de cette action est prévue pour fin 2021/début 2022.

## Plan de financement

---

**Coût global : 2 000 000 € HT** (incluant les études règlementaires et investigations complémentaires), décomposé comme suit :

État (PPRNM)	40 %	800 000 € HT
Communauté de Communes	20 %	400 000 € HT
Conseil Régional	20 %	400 000 € HT
Conseil Départemental	20 %	400 000 € HT

## Indicateur de suivi/réussite

---

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réalisation et suivi des travaux

*NB : La présente procédure PAPI consiste essentiellement en une programmation. En ce sens, les éléments fournis ne sont ni exhaustifs ni affinés. Ils seront précisément identifiés et quantifiés au fur et à mesure des études à mener.*

### Action 7.9 : Rivedoux-Plage : Renforcement et protection du cordon dunaire de la Plage Sud (virage du Défend)

#### Objectif de l'action

Les suivis entrepris dans le cadre de l'Observatoire du Littoral de l'Île de Ré ont montré que l'extrémité de la plage Sud de Rivedoux-Plage était un secteur sensible vis-à-vis des processus érosifs et par conséquent du risque submersion marine.

Aujourd'hui, la route littorale de l'Avenue des Dunes (RD201), les réseaux d'eau potable ainsi que les habitations sont séparées de la plage par une dune large de seulement 20m au niveau du secteur le plus étroit.

Ces éléments montrent ainsi la nécessité de conforter le cordon dunaire afin de limiter les risques de brèches du cordon dunaire et la submersion des enjeux arrière.



#### Description de l'action

Cette action consiste à réaliser des travaux de réengraissement de la plage Sud de Rivedoux-Plage de manière à stabiliser le profil de plage qui joue un rôle important dans l'amortissement des houles et qui permet donc de diminuer le risque de submersion marine.

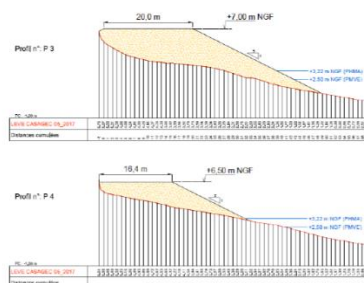
Les travaux projetés se définissent par la mise en œuvre d'un rechargement de sable par voie terrestre, associé, si nécessaire, à la mise en place de mesures souples visant à pérenniser le cordon dunaire (ganivelles, végétalisation, ...).

L'aménagement permettra le maintien du sable face aux conditions d'agitation classiques et favorisera la protection des enjeux arrière.

L'objectif étant de maintenir un profil de plage constant sur l'ensemble du linéaire de la plage comme défini par le bureau d'études CASAGEC Ingénierie dans le cadre du PGS (fourni en Annexe 5 de la Stratégie), le scénario retenu est le suivant :

- Cote du haut de plage : entre 3,50 et 4 m NGF
- Pente du talus : 5H/1V
- Largeur variable suivant le profil

Le volume moyen d'apport est estimé à 16 500 m<sup>3</sup>.



Le suivi de la plage et les bilans sédimentaires annuels permettront de définir la fréquence des travaux de réengraissement global.

### Territoire concerné

La commune de Rivedoux-Plage.

### Modalité de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Charente-Maritime

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Conseil Départemental de Charente-Maritime, Communauté de Communes de l'Île de Ré

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale et le journal intercommunal

### Echéancier prévisionnel

La réalisation de cette action est prévue pour fin 2021/début 2022.

### Plan de financement

**Coût global : 710 000 € HT pour cinq rechargements** (incluant les études règlementaires et investigations complémentaires), décomposé comme suit :

État (PPRNM)	40 %	284 000 € HT
Communauté de Communes	20 %	142 000 € HT
Conseil Régional	20 %	142 000 € HT
Conseil Départemental	20 %	142 000 € HT

### Indicateur de suivi/réussite

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réalisation et suivi des travaux

*NB : La présente procédure PAPI consiste essentiellement en une programmation. En ce sens, les éléments fournis ne sont ni exhaustifs ni affinés. Ils seront précisément identifiés et quantifiés au fur et à mesure des études à mener.*

### Action 7.10 : Sainte-Marie-de-Ré : Gestion du stock sableux de la plage de Montamer

#### Objectif de l'action

La plage de Montamer a la particularité d'être adossée à une digue et fait partie intégrante du système de protection.

En effet, elle joue un rôle important dans l'amortissement des houles et un abaissement significatif du niveau de plage aboutirait à rendre instable une partie des blocs en condition de tempête extrême.

Ainsi, la surveillance du cordon dunaire et son entretien par le biais de rechargements en sable à la suite d'événements érosifs s'avèrent nécessaires afin de maintenir un niveau de sable suffisant devant la digue et ainsi limiter le risque de submersion marine (source : Etude de Dangers, SCE Creocan, 2019).



#### Description de l'action

Cette action consiste à réaliser des travaux de réengraissement de la plage de Montamer de manière à stabiliser le profil de plage qui joue un rôle important dans l'amortissement des houles et qui permet donc de diminuer le risque de submersion marine.

Cette action vise également à mettre en place des mesures de gestion du stock sableux, comme préconisé dans l'Étude de Dangers du système de protection :

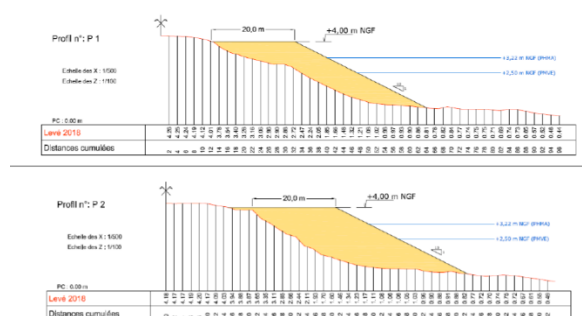
- Programmation de campagnes topographiques périodiques pour analyser l'évolution du profil de plage
- Programmation de travaux de réensablement

L'objectif étant de maintenir un profil de plage constant sur l'ensemble du linéaire de la plage comme défini par le bureau d'études CASAGEC Ingénierie dans le cadre du PGS (fourni en Annexe 5 de la Stratégie), le scénario retenu est le suivant :



- Cote du haut de plage : 4 m
- Pente du talus : 10H/1V
- Largeur variable suivant le profil

Le volume moyen d'apport est estimé à 9 500 m<sup>3</sup>.



Le suivi de la plage et les bilans sédimentaires annuels permettront de définir la fréquence des travaux de réengraissement global.

### Territoire concerné

La commune de Sainte-Marie-de-Ré.

### Modalité de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Île de Ré

Modalité de pilotage, suivi, etc. : Communauté de Communes de l'Île de Ré

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site internet
- Article dans la presse locale et le journal intercommunal

### Echéancier prévisionnel

La réalisation de cette action est prévue pour fin 2021/début 2022.

### Plan de financement

**Coût global : 730 000 € HT pour cinq rechargements** (incluant les études règlementaires et investigations complémentaires), décomposé comme suit :

Communauté de Communes	100 %	730 000 € HT
------------------------	-------	--------------

### Indicateur de suivi/réussite

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réalisation et suivi des travaux



# ANNEXES



## **ANNEXE 1 – Détail des coûts des travaux des actions 7.1 – 7.2 – 7.5 – 7.6 – 7.7**



## ANNEXE 2 – Note d’esquisse des chiffres de l’action 7.3



## ANNEXE 3 – Note d’esquisse des chiffres de l’action 7.4

